



VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DCM D'APPROBATION DU

CACHET DE LA MAIRIE

**COMMUNE DE BAZAINVILLE**

DEPARTEMENT DES YVELINES

## **PLAN LOCAL D'URBANISME**

### **ANNEXES**

#### **6.2A - NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES**

Éveilleur d'intelligences environnementales

Aix-en-Provence - Arras - Bordeaux - Brive - Castelnaudary - Lyon - Nantes - Nancy - Paris - Rouen - Bogota - Hô-Chi-Minh-Ville - Rabat  
Siège : 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES - France - Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0) 42 4 54 06 78 e-mail : siege@g2c.fr  
G2C ingénierie - SAS au capital de 781 798 € - RCS Aix en Provence B 453 686 966 - Code NAF 7112B - N° de TVA Intracommunautaire : FR 75 453 686 966  
G2C environnement, G2C services publics et G2C territoires sont des marques commerciales de la SAS G2C ingénierie, filiale du Groupe Altereo.  
[www.altereo.fr](http://www.altereo.fr)

## SOMMAIRE

<b>Alimentation en eau potable.....</b>	<b>3</b>
Situation actuelle.....	4
Situation projetée.....	14
<b>Prescriptions techniques pour la défense incendie.....</b>	<b>15</b>
Situation actuelle.....	16
<b>Assainissement .....</b>	<b>24</b>
Situation actuelle.....	25
situation projetée.....	32
<b>Ordures ménagères.....</b>	<b>33</b>
Situation actuelle.....	33
Situation projetée.....	37

# ALIMENTATION EN EAU POTABLE

## Préambule

L'alimentation en eau potable de la commune est conforme aux contraintes techniques de distribution pour s'inscrire dans un cadre légal et structuré.

- Décrets 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures prévues par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (ancienne Loi sur l'eau de 1992).

*« L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général »* ainsi libellé, l'article 1<sup>er</sup> de l'ancienne Loi n°92-3 du 3 janvier 1992, dite Loi sur l'eau, établit une série de dispositions qui ont pour objet une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Cette gestion vise à assurer :

- la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides ;
- la protection contre toute pollution et la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines ainsi que des eaux de la mer ;
- le développement et la protection de la ressource en eau ;
- la valorisation de l'eau comme ressource économique et la répartition de cette ressource.

De manière à satisfaire ou à concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

- de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population ;
- de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;
- de toutes les activités économiques et de loisirs exercés (art.2).

L'article 3 fixe la création d'un ou de plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.D.A.G.E.) qui fixent pour chaque bassin ou groupement de bassin les orientations fondamentales de la gestion de la ressource en eau.

■ Le S.D.A.G.E. Seine Normandie

Dans la vaste entreprise de renouveau du droit de l'eau engagée par la Loi sur l'eau de 1992, le S.D.A.G.E. constitue l'un des outils majeurs pour la mise en œuvre de la gestion de la ressource en eau.

Le S.D.A.G.E. prend en compte les principaux programmes arrêtés par les collectivités publiques et définit de manière générale et harmonisée les objectifs de quantité et de qualité des eaux ainsi que les aménagements à réaliser pour les atteindre. Il délimite le périmètre des sous-bassins correspondants à une unité hydrographique. Son élaboration, à l'initiative du préfet coordonnateur de bassin, est effectuée par le Comité de bassin en y associant des représentants de l'État et des conseils régionaux et généraux concernés, ce qui lui confère une légitimité et une autorité publique incontestable.

Instrument de cohésion au niveau du bassin, le S.D.A.G.E. trouve une place importante dans la planification de l'urbanisme. Les dispositions du S.D.A.G.E. Seine-Normandie relatives à l'usage de l'eau ont visent à :

- diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques » ;
- diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- réduire les pollutions microbiologiques des milieux ;
- protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;
- protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ;
- gérer la rareté de la ressource en eau ;
- limiter et prévenir le risque d'inondation.

## SITUATION ACTUELLE

Source : Les données chiffrées et illustrations présentes dans ce chapitre sont issues du rapport annuel 2014 du délégataire SIRYAE et de <http://www.siryae.fr> et du Schéma directeur d'eau potable du SIRYAE – Synthèse de la commune de BAZAINVILLE.

Le **Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE)**, créé en 1934 par le regroupement de 32 communes pour la plupart dépourvues de réseau de distribution d'eau potable à l'époque, regroupe aujourd'hui près de 51 communes, dont Bazainville. Le SIRYAE, personne responsable de la production et de la distribution de l'eau (PRPDE), a confié pour 12 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 l'exploitation de ses infrastructures par délégation de service public, en contrat d'affermage à la **société Saur**.

**79 893 m<sup>3</sup> d'eau** en moyenne sont consommés chaque année par **554 abonnés** parmi les 1 354 habitants, par l'intermédiaire d'un réseau de près de **20 kilomètres de canalisations**.



Bazainville est alimentée par une **eau souterraine provenant** :

- des forages de Mareil sur Mauldre (78) et de Saint Lubin de la Haye (28) pour l'unité de distribution "Gambais le Boulay" desservant le bourg de Bazainville.
- des captages F1 et F2 de Rosay (78) et du forage de Saint Lubin de la Haye (28) pour l'unité de distribution "Orgerus Saint Martin" desservant la commune de Bazainville hors bourg.

Rosay 1



Date de mise en service : 1959

Capacité nominale : 65 m<sup>3</sup>/h

Nature de l'eau : Souterraine : Nappe

Rosay 2



Date de mise en service : 1974

Capacité nominale : 100 m<sup>3</sup>/h

Nature de l'eau : Souterraine : Nappe

Provenance de l'Eau : Calcaires de Septeuil

Type Filière : Traitement de désinfection

BAZAINVILLE (Bourg Sud-Ouest)

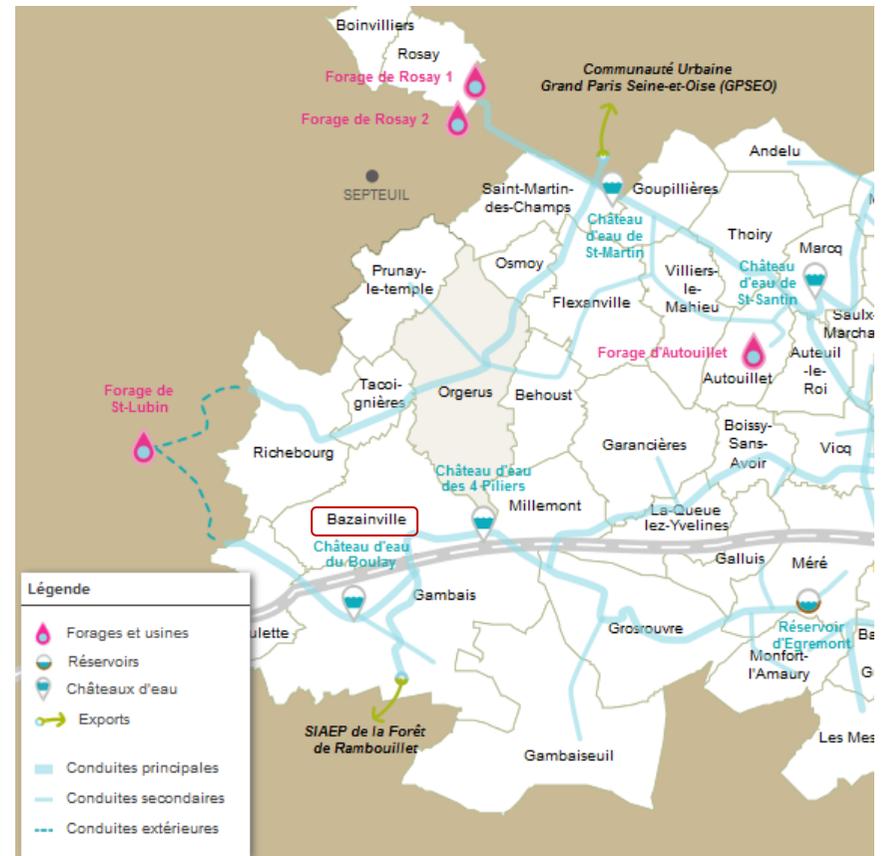
GAMBAIS LE BOULAY		
Origine de l'eau	Forage de St-Lubin de la Haye	45 %
	Usine de la Chapelle	32 %
Unité de distribution	Usine des Bîmes	14 %
	Forages de Cressay	9 %

Temps de séjour de l'eau moyen au centre de la zone : 95 heures

BAZAINVILLE (Bourg Nord-Est et Guignonville)

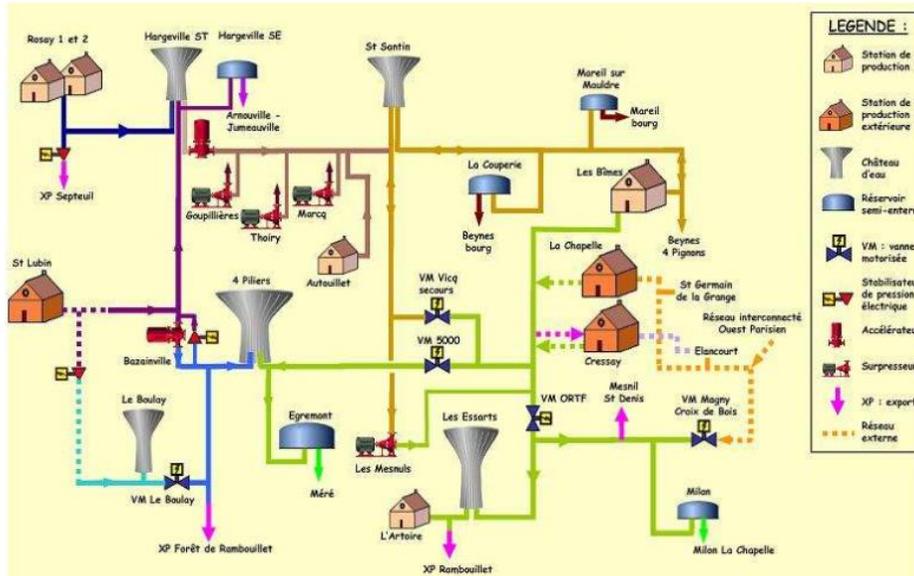
ORGERUS HARGEVILLE		
Origine de l'eau	Forage de St-Lubin de la Haye	86%
	Forages de Rosay 1 et 2	14%

Temps de séjour de l'eau moyen au centre de la zone : 15 heures



## CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU :

Le schéma de fonctionnement du SIRYAE :

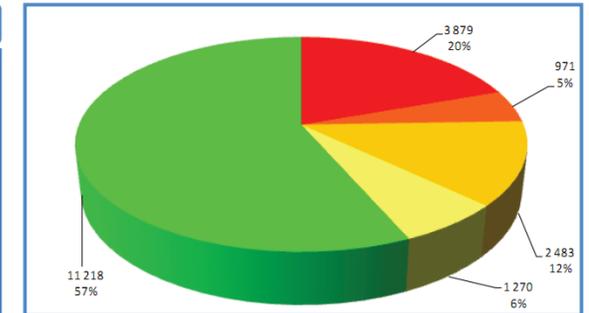


Le réseau de Bazainville est divisé en **deux zones d'alimentation** différentes :

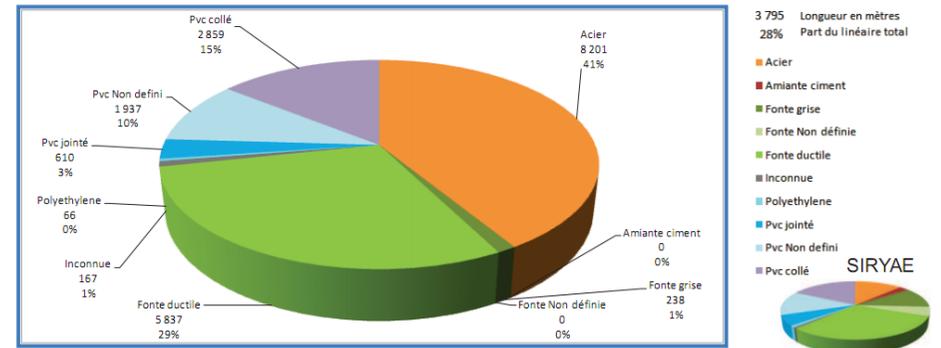
- La zone Nord-est et le hameau de Guignonville sont alimentés par l'eau du réservoir d'Hargeville sur tour au moyen d'une conduite en acier DN 200 mm.
- La zone Sud-ouest (bourg) est desservie par le réservoir des 4 Piliers au moyen d'une conduite en Fonte 300 mm. La pression de ce réseau est régulée au moyen d'un stabilisateur de pression aval sauf aux lieux dits du Breuil et du Bœuf couronné.

Pression du réseau de distribution (Bourg)	Minimale	2,5 bars	Maximale	8,5 bars
Pression du réseau de distribution (Bœuf Couronné et Le Breuil)	Minimale	7,5 bars	Maximale	11,5 bars
Pression du réseau de distribution (Nord)	Minimale	2,5 bars	Maximale	7,5 bars

### Etat du réseau de distribution



### Répartition des matériaux



### Réservoir des 4 Piliers (RN12)



Volume en m<sup>3</sup> : 5000 / Cote trop plein : 220 / Cote sol : 177 / Cote radier : 208

## L'EFFICACITÉ DE LA PRODUCTION : LE VOLUME PRODUIT ET MIS EN DISTRIBUTION :

### LA PRODUCTION, SYNTHESE ANNUELLE PAR STATION :

Libellé de la station	2010	2011	2012	2013	2014	%2013/2012
Station de production des Bîmes	998 906	1 021 354	948 470	2 771 311	2 612 590	-5,7 %
Forage de production de Rosay 1	412 270	357 360	349 712	322 132	805 090	-7,4 %
Forage de production de Rosay 2	453 600	478 485	409 286	547 156		
Forage de production de l'Artoire	40 870	83 259	50 555	0	0	-
Forage de production d'Autouillet	104 908	94 617	799	0	0	-
<b>Total</b>	<b>2 010 554</b>	<b>2 035 075</b>	<b>1 758 822</b>	<b>3 640 599</b>	<b>3 417 680</b>	<b>-6,1 %</b>
évolution N/N-1	-14,6 %	1,2 %	-13,6 %	107 %	-6,1 %	

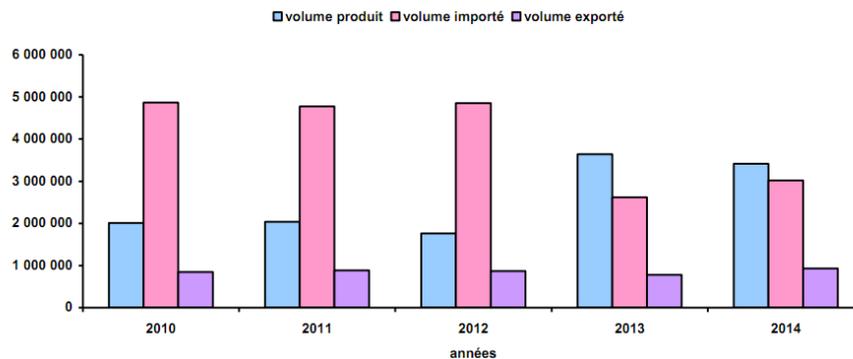
En 2013, arrêt définitif de l'Artoire et utilisation de l'usine des Bîmes à plein régime, du fait de la renégociation du quota d'achat d'eau de la Chapelle (fourniture d'eau privée de la Lyonnaise des Eaux).

### LES VOLUMES ANNUELS MIS EN DISTRIBUTION EXPRIMES EN M3 :

Désignation volume	2010	2011	2012	2013	2014
Volume produit	2 010 554	2 035 075	1 758 822	3 640 599	3 417 680
Volume importé	4 865 259	4 774 749	4 856 463	2 617 813	2 742 345
Volume exporté	845 406	886 572	868 891	779 145	490 240
<b>Total volume mis en distribution</b>	<b>6 030 407</b>	<b>5 923 252</b>	<b>5 746 394</b>	<b>5 479 267</b>	<b>5 669 785</b>
Évolution N / N-1	-6,6 %	-1,8 %	-3,0 %	-4,6 %	3,5 %

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Evolution sur les 5 dernières années



### LE RENDEMENT DU RESEAU :

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014
Volume produit	2 010 554	2 035 075	1 758 822	3 640 599	3 417 680
Volume importé	4 865 259	4 774 749	4 856 463	2 617 813	2 742 345
Volume exporté	845 406	886 572	868 891	779 145	490 240
Volume consommé autorisé	4 766 787	4 772 147	4 776 130	4 593 111	4 806 934
<b>Rendement hydraulique en %</b>	<b>81,6 %</b>	<b>83,1 %</b>	<b>85,3 %</b>	<b>85,8 %</b>	<b>86,0 %</b>
Évolution N/N-1	0,8 %	0,6 %	2,2 %	0,5 %	0,2 %

Rendement du réseau de distribution =  $(\text{volume consommé autorisé} + \text{volume vendu en gros}) / (\text{volume produit} + \text{volume acheté en gros}) * 100$

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Dans la continuité de 2013, le rendement de 2014 est le meilleur constaté sur le SIRYAE depuis que cet indicateur est suivi (une vingtaine d'années).

### INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU :

Désignation	2010	2011	2012	2013	2014
Volume eau potable mis en distribution	6 030 407	5 923 252	5 746 394	5 479 267	5 669 785
Volume eau potable consommé autorisé	4 766 787	4 772 147	4 776 130	4 593 111	4 806 934
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	883	883	883	843	885
Indice linéaire de pertes en réseau en m3/ KM / jour	<b>3,9</b>	<b>3,6</b>	<b>3,0</b>	<b>2,9</b>	<b>2,7</b>
Évolution N / N-1	-10,1%	-8,9%	-15,6%	-4,3 %	-7,3 %

Indice linéaire de pertes en réseau =  $(\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau de desserte} / \text{jour calculé sur l'année civile}$

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

L'amélioration du rendement de réseau qui se poursuit d'année en année est le fruit des résultats des travaux de renouvellement de canalisations du SIRYAE et de la mise en place des comptages de sectorisation depuis 2007 par SAUR et le SIRYAE. Ces comptages permettent une connaissance quotidienne des débits de nuit assimilables aux débits de fuites sur des zones de réseau d'un linéaire assez faible (40 km pour les plus vastes) et l'engagement de moyens humains de recherche de fuites sur des secteurs ciblés.

Dans la continuité de 2013, l'indice linéaire de pertes de 2014 est le meilleur constaté sur le SIRYAE depuis que cet indicateur est suivi (une vingtaine d'années).

## L'EFFICACITÉ DE LA DISTRIBUTION : LE VOLUME CONSOMME ET LEUR ÉVOLUTION :

Les volumes consommés hors VEG (Vente d'Eau en Gros) :

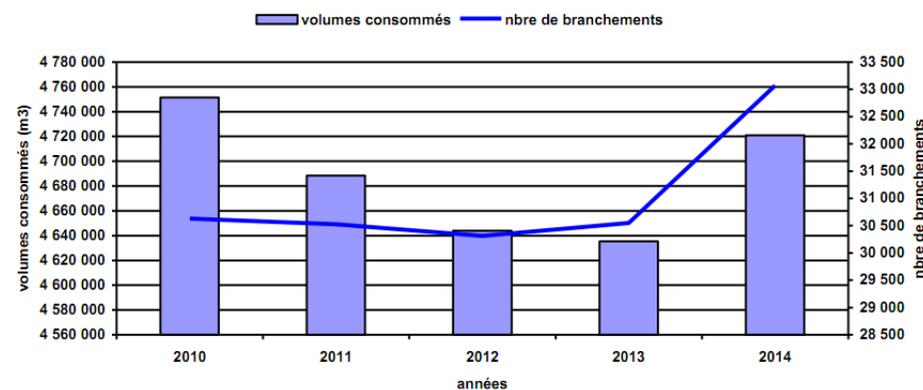
Commune	2013	2014	Evolution N/N-1
ANDELU	23 684	20 089	+15,18 %
AUTEUIL	38 642	38 242	+1,04 %
AUTOUILLET	23 941	21 808	-9,74 %
<b>BAZAINVILLE</b>	<b>86 558</b>	<b>91 219</b>	<b>5,39 %</b>
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	44 159	34 859	+21,08 %
BÉHOUST	32 867	35 177	7,88 %
BEYNES	342 576	317 984	-7,18 %
BOISSY-SANS-AVOIR	27 315	35 193	28,84 %
ELANCOURT	894 462	922 789	3,18 %
FLEXANVILLE	28 433	25 880	-9,88 %
GALLUIS	52 005	49 529	-4,78 %
GAMBAIS	135 157	103 218	-23,63 %
GAMBAISEUIL	3 866	3 248	+15,99 %
GARANCIERES	92 409	94 294	2,04 %
GOUPILLIERES	32 788	24 281	-25,94 %
GROSROUVRE	73 704	81 057	+17,18 %
LA QUEUE-LES-YVELINES	109 552	109 930	0,35 %
LE MESNIL-SAINT-DENIS	0	287 172	-
LE PERRAY-EN-YVELINES	308 165	308 800	0,21 %
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	88 277	48 828	-28,83 %
LES ESSARTS-LE-ROI	292 323	295 941	1,24 %
LES MESNULS	57 938	52 305	-9,72 %
LEVIS-SAINT-NOM	84 355	71 021	+15,81 %
MAGNY-LES-HAMEAUX	437 314	412 887	-5,59 %
MARCO	28 868	33 184	14,96 %
MAREIL-LE-GUYON	24 538	24 043	-2,01 %
MAREIL-SUR-MAULDRE	75 552	71 440	-5,44 %
MAULETTE	65 295	54 968	+15,82 %
MERE	85 902	94 027	9,48 %
MILLEMONT	14 178	11 378	+19,75 %
MILON-LA-CHAPELLE	22 821	19 718	+12,84 %
MONTAINVILLE	38 637	21 962	+40,08 %
MONTFORT-L'AMAURY	207 804	219 858	5,80 %
NEAUPHLE-LE-VIEUX	47 529	41 814	+12,45 %
ORGERUS	117 552	117 388	+0,14 %
OSMOY	17 962	15 821	+11,92 %
PRUNAY-LE-TEMPLE	18 471	17 193	+8,92 %
RICHEBOURG	87 458	83 503	-4,52 %
SAINT-FORGET	31 438	22 527	+28,34 %
SAINT-GERMAIN-DE-LA-GRANGE	68 083	53 404	+21,58 %
SAINT-LAMBERT	30 310	29 899	+2,02 %
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	15 488	18 415	5,99 %
SAINT-REMY-L'HONORE	79 584	73 814	+7,23 %
SAULX-MARCHAIS	40 354	34 808	+14,24 %
TACCOIGNIERES	47 078	40 487	+14,00 %
THOIRY	71 091	48 839	+31,30 %
VICO	18 727	18 221	+2,70 %
VIEILLE-ÉGLISE-EN-YVELINES	53 808	55 839	3,79 %
VILLIERS-LE-MAHIEU	40 948	38 079	+11,89 %
Total de la collectivité	4 835 338	4 720 950	1,85 %
Evolution N/N-1	-	1,85 %	

Entre 2013 et 2014, Bazainville voit sa consommation augmenter de 5,39% du fait de la création de nouveaux branchements.

Les volumes consommés peuvent varier d'une année sur l'autre pour plusieurs raisons :

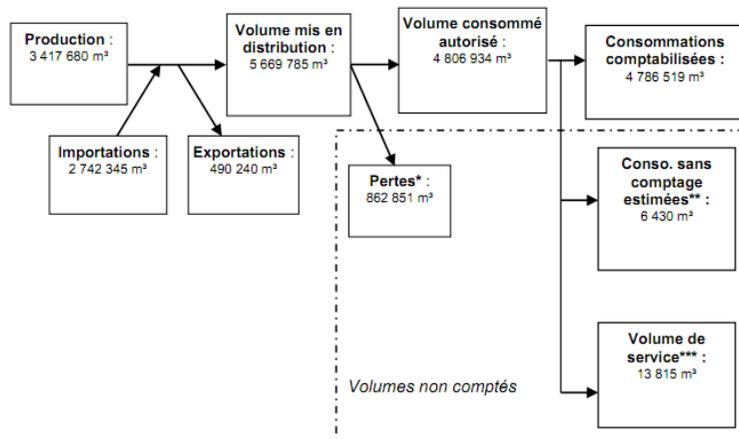
- Fuites après compteur ou négligence,
- Augmentation ou diminution du nombre de consommateurs (par ex. création d'un lotissement),
- Recherche d'économies d'eau chez les particuliers (renouvellement des équipements électroménagers, mise en place d'une citerne de récupération des eaux pluviales etc.)
- Activité non domestique (fluctuations de consommation chez les industriels, agriculteurs, établissements publics, etc.)
- Période de relève (si le nombre de jours entre deux relèves n'est pas exactement de 365) etc.

EVOLUTION SUR LES 5 DERNIERES ANNEES A L'ECHELLE DU SIRYAE :



La hausse importante du nombre d'abonnés et des volumes facturés en 2014 s'explique principalement par l'adhésion au SIRYAE de la Ville du Mesnil-St-Denis. En ne comptant pas le Mesnil, le nombre d'abonnés n'augmente que de 0,6%. La consommation par foyer est pour la seconde année consécutive la plus faible constatée sur les 15 dernières années.

## PERFORMANCE DU RESEAU



- \* Incendie, purges, fuites, consommations non comptabilisées...
- \*\* Les consommations sans comptage estimées correspondent à des volumes autorisés (essais poteaux et bouches d'incendie...)
- \*\*\* Les volumes de service sont utilisés pour l'exploitation du réseau (purges, nettoyage réservoir, rinçage canalisations...)

**Rendement du réseau de distribution :** il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

	2010	2011	2012	2013	2014
Rendement du réseau de distribution (en %)	81,6	83,1	85,3	85,8	86,0

**Indice du réseau des volumes non comptés :** il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice du réseau des volumes non comptés (en %)	3,9	3,6	3,0	2,9	2,7

**Indice linéaire de pertes en réseau :** il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

	2010	2011	2012	2013	2014
Indice linéaire de pertes en réseau (en %)	3,9	3,6	3,0	2,9	2,7

## LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU DE BAZAINVILLE :

### Conduites vétustes

\* Sur la période 1995 – 2009 \*\* Fuite /an / km

Voie	Matériau	DN (mm)	Linéaire (m)	Nombre Fuites*	Taux Fuites**
Avenue de Paris	Acier	80	2 089	10	0,32
Route de la Sablière	Acier	80	466	11	1,57
Rue picarde	Acier	60	172	5	1,94
Chemin de la fosse	Pvc collé	110	203	6	1,97
Route de Gambais	Pvc collé	110	364	5	0,92
Route du Breuil	Acier	60	210	2	0,63
Route de Tacoignières	Fonte Non définie	100	238	4	1,12
Route de Tacoignières	Acier	65	136	2	0,98

### Conduites en cours de dégradation

Voie	Matériau	DN (mm)	Linéaire (m)	Nombre Fuites*	Taux Fuites**
Chemin de l' Aunay	Acier	80	709	3	0,28
Avenue des tilleuls	Pvc collé	50	101	2	1,32
Chemin du lion d'or	Pvc collé	90	161	2	0,83

## LE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX :

**Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable :** quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (en %)	1,7	1,2	0,5	1,3	1,4

### RENOUVELLEMENT DES BRANCHEMENTS EN PLOMB :

72 branchements renouvelés sur le territoire du SIRYAE, dont 2 à Bazainville :

Commune	Adresse point de fourniture	Date renou	Entreprise	Marché
ANDELU	28, RUE DE MAULE	5/3/14	SAUR	Contrat 2000-12
ANDELU	1, RTE DE MONTAINVILLE	6/3/14	SAUR	Contrat 2000-12
BAZAINVILLE	24, RTE DE LA SABLIERE	9/1/14	SAUR	Contrat 2000-12
BAZAINVILLE	5, RUE DU PRIEURE	9/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
BEHOUST	15, RUE DE LA MASSE	9/4/14	SAUR	Contrat 2000-12
BEYNES	20, AV DE LA GARE	27/5/14	SAUR	Contrat 2000-12

70 branchements restant à remplacer, dont 1 à Bazainville situé 14, rue Picarde.

**REPARATIONS DE FUITES SUR LE RESEAU**

Détail des interventions pour fuites sur conduites :

Commune	Date	Adresse	Diamètre canalisation (mm)	Nature canalisation
BAZAINVILLE	09/07/2014	PARIS (Avenue de)	80	Acier
BAZAINVILLE	01/07/2014	TACOIGNIERES (Route de)	100	Fonte
BAZAINVILLE	20/06/2014	Avenue de PARIS	80	Acier

Détail des interventions pour fuites sur branchements :

Commune	Date	Adresse
ANDELU	01/03/2014	GRANDE RUE
AUTEUIL	16/09/2014	HOURLIERE (Impasse de la)
AUTOUILLET	24/07/2014	CHATEAUX (Route des)
BAZAINVILLE	30/07/2014	-

**TRAVAUX NEUFS REALISES PAR LA SAUR**

Détail des branchements neufs :

Commune	Adresse Complète	Date facture
AUTEUIL	3 RUE DES VIGNES	14/04/2014
AUTEUIL	39 GRANDE RUE	20/01/2014
AUTEUIL	5 RUE DES VIGNES	14/04/2014
AUTOUILLET	19 RTE DES CHATEAUX	05/06/2014
AUTOUILLET	RUE DE LA HAYE FROGEAY	25/09/2014
AUTOUILLET	2 SENTE DE LA MARE NEUVE	24/06/2014
AUTOUILLET	34 ROUTE DES CHATEAUX	24/06/2014
AUTOUILLET	24 ROUTE DES CHATEAUX	16/10/2014
AUTOUILLET	24 ROUTE DES CHATEAUX	16/10/2014
BAZAINVILLE	RTE DU BREUIL	17/01/2014
BAZAINVILLE	%AVENUE DE PARIS%	10/01/2014
BAZAINVILLE	7 ALL GASSE	25/03/2014
BAZAINVILLE	12 RUE DES BOULEAUX	09/07/2014
BAZAINVILLE	9 RTE DU BREUIL	30/07/2014
BAZAINVILLE	66BIS RUE DE PARIS	24/06/2014
BAZAINVILLE	30 IMP DU BOEUF COURONNE	30/07/2014
BAZAINVILLE	6 RTE DE TACOIGNIERES	23/09/2014
BAZOCHES SUR GUYONNE	CH DU ST SACREMENT	09/12/2013

**LES ABONNÉS DU SERVICE :**

**NOMBRE DE BRANCHEMENTS**

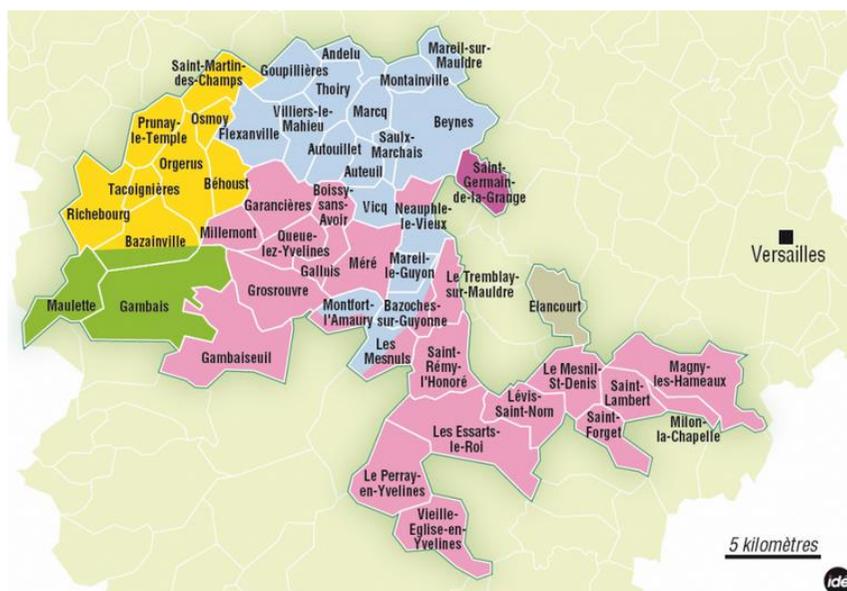
Commune	2013	2014	Evolution N/N-1
ANDELU	173	173	0,0%
AUTEUIL	388	371	0,8%
AUTOUILLET	207	210	1,4%
BAZAINVILLE	583	590	1,2%
BAZOCHES-SUR-GUYONNE	284	291	2,5%
BEHOUST	208	207	-0,5%
BEYNES	2 437	2 446	0,4%
BOISSY-SANS-AVOIR	247	249	0,8%
ELANCOURT	3 280	3 256	-0,1%
FLEXANVILLE	240	244	1,7%
GALLUIS	488	473	1,1%
GAMBAIS	1 050	1 059	0,9%
GAMBAISEUIL	37	33	-10,8%
GARANCIERES	888	898	1,1%
GOUPILLIERES	221	224	1,4%
GROSROUVRE	448	450	0,9%
LA QUEUE-LES-YVELINES	793	798	0,4%
LE MESNIL ST DENIS	-	2 327	-
LE PERRAY-EN-YVELINES	2 480	2 496	1,5%
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	371	379	2,2%
LES ESSARTS-LE-ROI	2 357	2 371	0,8%
LES MESNULS	417	419	0,5%
LEVIS-SAINT-NOM	718	715	-0,4%
MAGNY-LES-HAMEAUX	2 813	2 823	0,4%
MARCO	318	315	-0,3%
MAREIL-LE-GUYON	180	158	-1,3%
MAREIL-SUR-MAULDRE	883	883	0,0%
MAULETTE	382	397	3,9%
MERE	759	780	0,1%
MILLEMONT	121	121	0,0%
MILON-LA-CHAPELLE	107	108	0,9%
MONTAINVILLE	238	237	-0,4%
MONTFORT-L'AMAURY	1 103	1 107	0,4%
NEAUPHLE-LE-VIEUX	350	352	0,8%
ORGERUS	1 059	1 084	0,5%
OSMOY	155	158	0,8%
PRUNAY-LE-TEMPLE	150	150	0,0%
RICHEBOURG	479	481	0,4%
SAULX-MARCHAIS	318	325	2,8%
ST FORGET	218	217	-0,5%
ST GERMAIN DE LA GRANGE	589	579	1,8%
ST LAMBERT DES BOIS	182	181	-0,8%
ST MARTIN DES CHAMPS	144	145	0,7%
ST REMY L HONORE	578	579	0,5%
TACOIGNIERES	403	407	1,0%
THOIRY	518	521	1,0%
VICO	134	137	2,2%
VIEILLE-EGLISE-EN-YVELINES	334	332	-0,6%
VILLIERS-LE-MAHIEU	287	278	4,1%
Total de la collectivité	30 547	33 070	8,3%
Evolution N/N-1			8,3%

## ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE :

**TABLEAU COMPARATIF ENTRE L'EAU DISTRIBUEE SUR LE SYNDICAT ET LES PRINCIPALES EAUX EN**

**BOUTEILLES :**

	Calcium (Ca2+)	Magnésium (Mg2+)	Sodium (Na+)	Potassium (K+)	Bicarbonates (HCO3-)	Chlorure (Cl-)	Fluorures (F-)
Évian	78	24	5	1	309	4,5	-
Vittel	203,8	43,1	5	2	844	8	-
Volvic	11,5	8	11,6	6,2	109	13,5	-
Perrier	149	7	11,5	1,4	475	23	-
Badoit	180	86	185	11	-	42	1,25
St Lambert	70	8	19	1	-	29	-
SIRYAE Zone Ouest	107	19,2	11,7	2,3	335	24,2	0,23
SIRYAE Zone Sud-Ouest	107	22,5	12,9	2,8	351	25,3	0,32
SIRYAE Zone Centre	109	24,7	15,5	3,3	369	29,3	0,49
SIRYAE Zone Autouillet	108	29	13,4	3,6	396	27	0,60
SIRYAE Zone Sud et Est	108	29	16,5	4	394	29	0,62
SIRYAE Zone Perray – Vieille Eglise	105	27,3	17,8	3,5	374	30,2	0,54
SIRYAE Zone St-Germain	110	19,7	19,3	4,7	340	36,1	0,33
SIRYAE Zone Elancourt	110	17,7	19,1	4,8	334	35,7	0,31
Normes de potabilité	Pas de norme	Pas de norme	200	Pas de norme	Pas de norme	250	1,5



**SYNTHESE QUALITATIVE DE L'EAU DISTRIBUEE :**

NATURE DE L'ANALYSE	TOTAL ANNUEL		
	Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
Contrôle sanitaire			
Bactériologique	233	233	100,0
Physico-chimique	254	253	99,6
Nombre total d'échantillons	254	253	99,6
Surveillance de l'exploitant			
Bactériologique	20	20	100,0
Physico-chimique	34	34	100,0
Nombre total d'échantillons	34	34	100,0
<b>TOTAL échantillons</b>	<b>288</b>	<b>287</b>	<b>99,7</b>

L'eau distribuée sur le Syndicat est de bonne qualité tant au niveau bactériologique qu'au niveau physico-chimique. Les réclamations clients sont essentiellement liées au calcaire et au goût de chlore de l'eau distribuée.

**Résultats du contrôle réglementaire :**

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité
Conformité bactériologique	262	0	100,0
Conformité physico-chimique	283	1	99,6

**Taux de conformité des prélèvements microbiologiques :**

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j : nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (en %)	100	100	100	100	100

**Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques :**

- Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/j : pourcentage des prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m<sup>3</sup>/j : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année et parmi ceux-ci nombre de prélèvements non conformes.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (en %)	99,6	99,4	99,7	100	99,6

En 2014 une seule non-conformité, sur le nickel, a été observée au niveau de l'eau distribuée. Ce dépassement est spécifique au point de prélèvement et n'est pas représentatif de la qualité générale de l'eau distribuée.

# Qualité de l'eau distribuée à BAZAINVILLE (BOURG)

## Synthèse de l'année 2015

<b>Origine de l'eau</b> Eaux souterraines. L'unité de distribution est alimentée par les forages de La Chapelle et Cressay à Villiers St Frédéric, de St Lubin de la Haye (28) et de Mareil sur Mauldre. La gestion est assurée par la SAUR.	<b>BACTERIOLOGIE</b> Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE. TOUS LES PRELEVEMENTS SONT CONFORMES.  Nombre de prélèvements : 12
<b>Quartiers</b> GAMBIS LE BOULAY	<b>NITRATES</b> Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE  Moyenne : 36 mg/L Maximum : 38 mg/L Nombre de prélèvements : 35 <i>L'eau peut être consommée sans risque pour la santé</i>
<b>Contrôles sanitaires réglementaires</b> L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 86 échantillons d'eau prélevés en production et de 12 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.	<b>DURETE</b> Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°F). Il n'y a pas de limite de qualité.	EAU TRES CALCAIRE <b>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</b>  Moyenne : 38 °f Nombre de prélèvements : 35
<b>Conseils</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide. Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.	<b>FLUOR</b> Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PEU FLUOREE  Moyenne : 0,32 mg/L Maximum : 0,36 mg/L Nombre de prélèvements : 23 <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'ajouter un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
<b>Conseils</b> Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.  Si le saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)	<b>PESTICIDES</b> Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C (conforme), NC0, NC1 ou NC2	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE <b>Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L.</b>  Maximum : 0,02 µg/L (atrazine). Nombre de prélèvements : 15

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale des Yvelines  
143 Bd de la Reine BP 724 78007 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 68 28 - Télécopie : 01 39 49 48 10

# Qualité de l'eau distribuée à BAZAINVILLE (HORS BOURG)

## Synthèse de l'année 2015

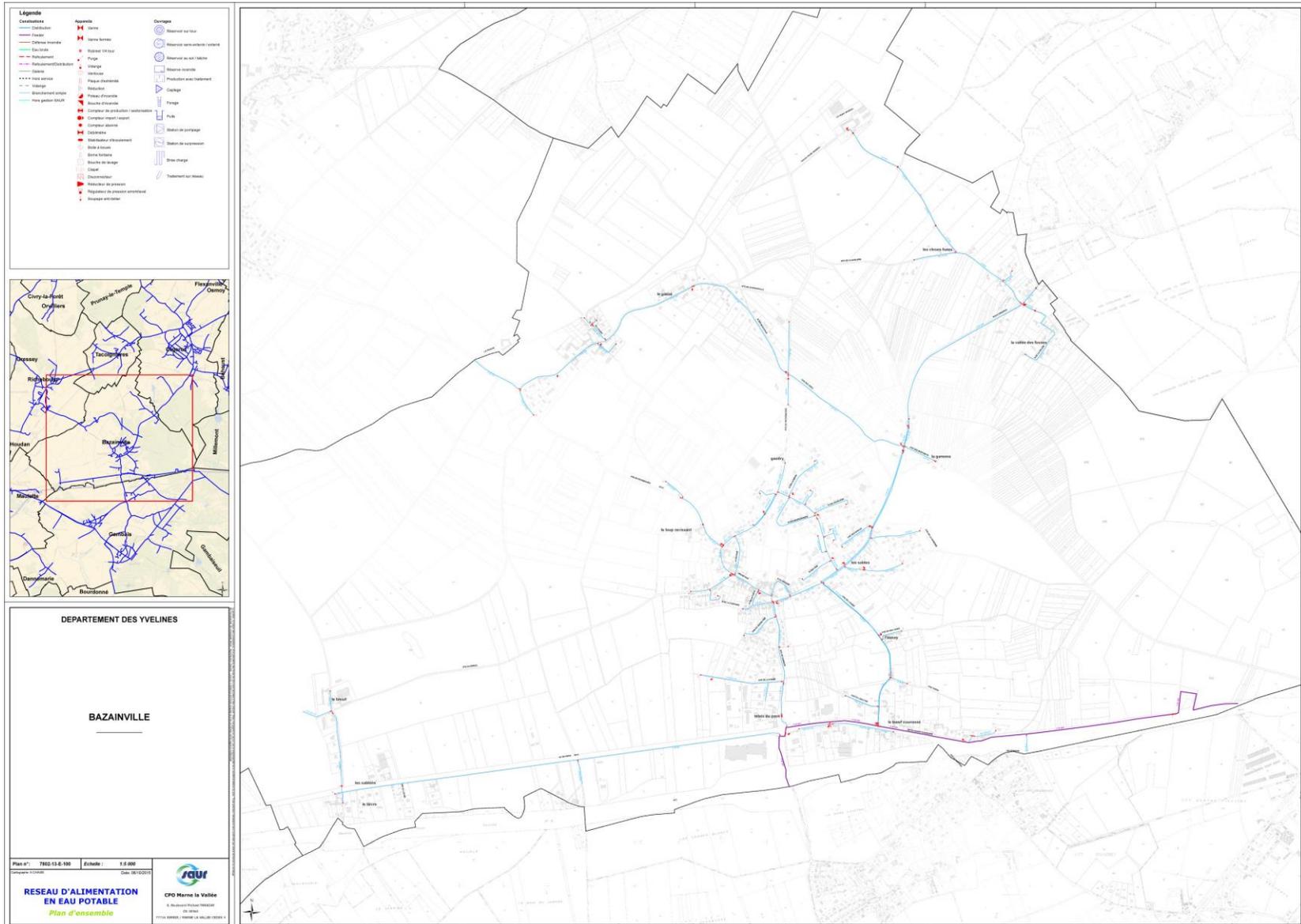
<b>Origine de l'eau</b> Eaux souterraines. L'unité de distribution est alimentée par les captages F1 et F2 de Rosay et le forage de St Lubin de la Haye (28). La gestion est assurée par la SAUR.	<b>BACTERIOLOGIE</b> Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.	EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE. TOUS LES PRELEVEMENTS SONT CONFORMES.  Nombre de prélèvements : 12
<b>Quartiers</b> ORGERUS SAINT MARTIN	<b>NITRATES</b> Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE  Moyenne : 35 mg/L Maximum : 37 mg/L Nombre de prélèvements : 11 <i>L'eau peut être consommée sans risque pour la santé</i>
<b>Contrôles sanitaires réglementaires</b> L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 11 échantillons d'eau prélevés en production et de 12 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.	<b>DURETE</b> Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°F). Il n'y a pas de limite de qualité.	EAU CALCAIRE <b>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</b>  Moyenne : 34 °f Maximum : 35 °f Nombre de prélèvements : 11
<b>Conseils</b> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire. Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide. Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.	<b>FLUOR</b> Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE  Moyenne : 0,26 mg/L Maximum : 0,31 mg/L Nombre de prélèvements : 6 <i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'ajouter un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i>
<b>Conseils</b> Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.  Si le saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)	<b>PESTICIDES</b> Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C (conforme), NC0, NC1 ou NC2	EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE <b>Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L.</b>  Toutes les valeurs sont inférieures au seuil de détection. Nombre de prélèvements : 7

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2015 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale des Yvelines  
143 Bd de la Reine BP 724 78007 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 68 28 - Télécopie : 01 39 49 48 10



## SITUATION PROJETÉE

### PROPOSITIONS D'AMELIORATION DU PATRIMOINE

---

Projet(s) d'amélioration technique à court terme à Bazainville (issus du Schéma directeur) :

- Projet d'installation d'un surpresseur pour alimenter le chemin des Martinets à partir de l'eau du réservoir d'Hargeville, permettant d'une part de garantir une pression plus élevée dans cette zone haute de la commune et surtout de diminuer la consigne du stabilisateur de pression aval du bourg afin de réduire la pression moyenne de la zone Sud de 7 à 4 bars.
- Projet d'alimentation du hameau du Breuil par le réseau de Maulette pour diminuer la pression de 5 bars et assurer la défense incendie. Ce projet nécessite la pose et le remplacement de conduites sur un linéaire total de 1550 mètres.

### RACCORDEMENT DES ZONES AU :

---

Aucune zone à urbaniser n'est prévue au PLU.

# PRESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LA DÉFENSE INCENDIE

## Préambule

« Pour lutter efficacement contre les incendies, chaque commune doit disposer en permanence de points d'eau nécessaires à l'alimentation des engins de lutte contre les incendies et accessibles à ces derniers. Chaque commune doit déterminer ces besoins en eau à partir d'une analyse des risques et de préconisations pour leur couverture réalisés par le service départemental d'incendie et de secours.

Conformément au Code général des collectivités territoriales (art. L.2212.1 et L.2212.2 §5), le Maire doit prévenir et faire cesser les accidents et les fléaux calamiteux sur sa commune. Une défense incendie conforme à la réglementation est un moyen non négligeable de répondre à ce devoir. Il est rappelé qu'il appartient au maire d'assurer l'entretien, l'accessibilité et la signalisation des points d'eau assurant la défense incendie de sa commune.

Toute nouvelle implantation d'un point d'eau doit faire l'objet d'un avis préalable du SDIS et faire l'objet d'une réception conforme aux dispositions de la norme NFS 62.200 et faire l'objet d'une signalisation conforme aux dispositions de la norme NFS 61.211. Nonobstant la vérification des points d'eau effectuée par les sapeurs pompiers en conformité au règlement opérationnel, il appartient au maire de la commune de signaler au SDIS toutes modifications ou difficultés même temporaires rencontrées relatives aux points d'eau (indisponibilité ou remise en service). »

	Risque courant			Risque particulier
	Faible	Ordinaire	Important	
Approche par risques	Évènement qui peut être qualifié de fréquent, mais dont les conséquences sont plutôt limitées.			Évènement dont l'occurrence est très faible, mais dont les conséquences peuvent être étendues. Il nécessite pour son extinction une riposte combinée de plusieurs engins pompe-tonne.
	Incendie nécessitant un seul engin pompe-tonne et un équipage (construction d'une surface développée < 250 m <sup>2</sup> ayant 2 niveaux maximum et distante de 8 m de tout autre risque).	Feu qui est traité au moyen d'un engin pompe-tonne et 6 à 8 sapeurs-pompier.	Incendie nécessitant au moins deux engins pompe-tonne telles que les agglomérations avec des quartiers saturés d'habitations, quartiers historiques (rues étroites, accès difficile, ...), vieux immeubles où le bois prédomine, etc.	
Quantité d'eau de référence	30 m <sup>3</sup> utilisables en 1 heure	120 m <sup>3</sup> utilisables en 2 heures	Intervention simultanée de plusieurs engins-pompes de 60 m <sup>3</sup> /h. estimation du débit horaire doit être fonction du nombre de lances que comporte le plan d'attaque défini a priori par les sapeurs-pompier.	Besoins en eau évalués en fonction du risque, à partir d'une analyse réalisée au préalable par le service départementale d'incendie et de secours. 1/3 des besoins satisfait à partir de bouches ou poteaux d'incendie alimentés par le réseau en permanence sous pression dont il conviendra de s'assurer du débit nominal lors de l'utilisation simultanée de plusieurs points d'eau.

Calcul des distances	400 m maximum entre le point d'eau et le risque	200 m maximum entre le point d'eau et le risque	100 m maximum entre le point d'eau et le risque, ou points d'eau en quinconce	<p><u>Si faible potentiel calorifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>150 m entre le point d'eau le plus proche et la plus grande zone recoupée,</li> <li>150 à 200 m entre 2 points d'eau.</li> </ul> <p><u>Si fort potentiel calorifique :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>100 m entre le point d'eau le plus proche et la plus grande zone recoupée,</li> <li>100 à 150 m entre 2 points d'eau.</li> </ul> <p>Dans tous les cas, les points d'eau concourant a priori au dispositif de lutte doivent être situés à moins de 500 m de l'accès au bâtiment.</p>

## SITUATION ACTUELLE

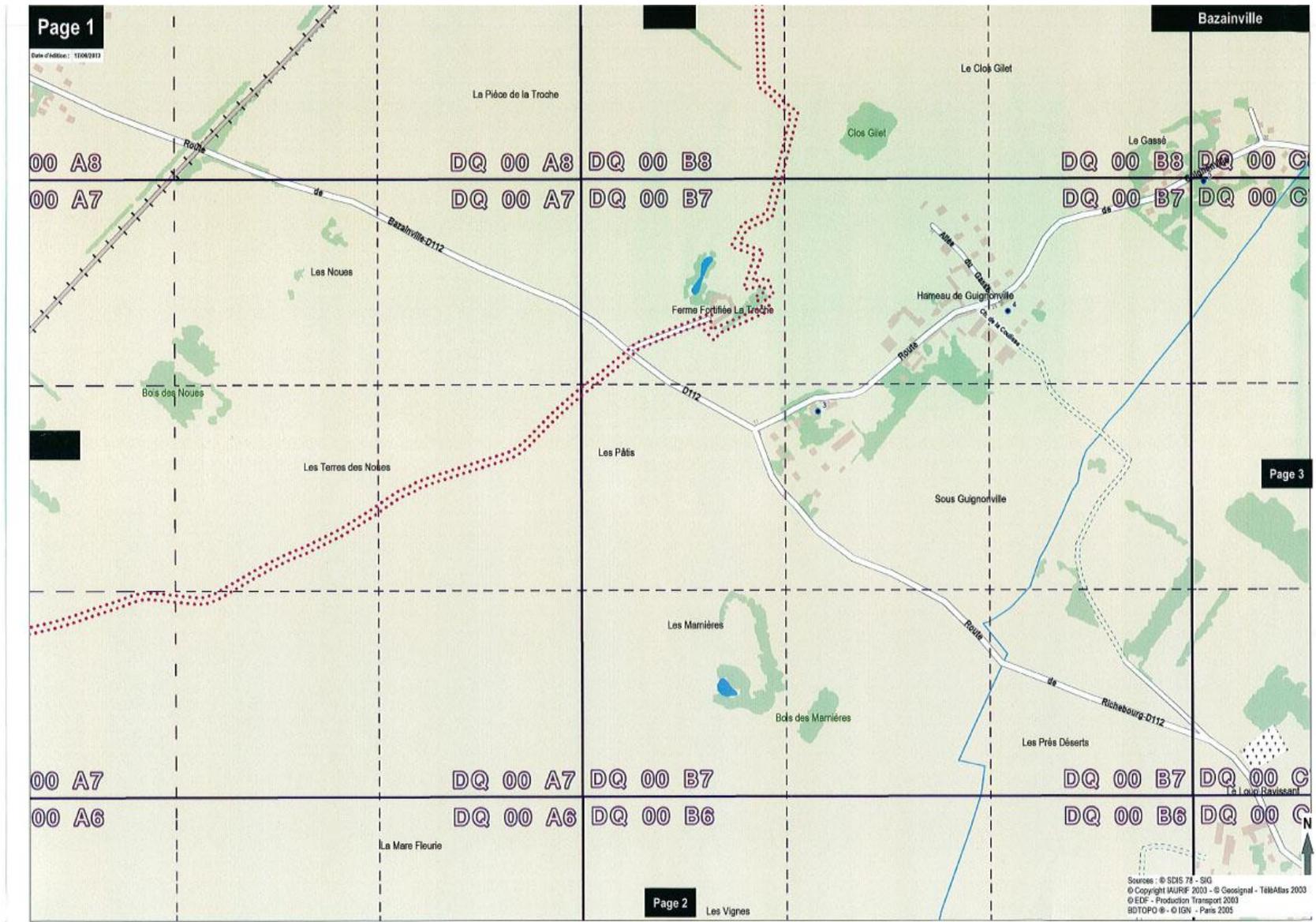
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) n'émet aucune préconisation particulière par rapport aux points incendies existants.

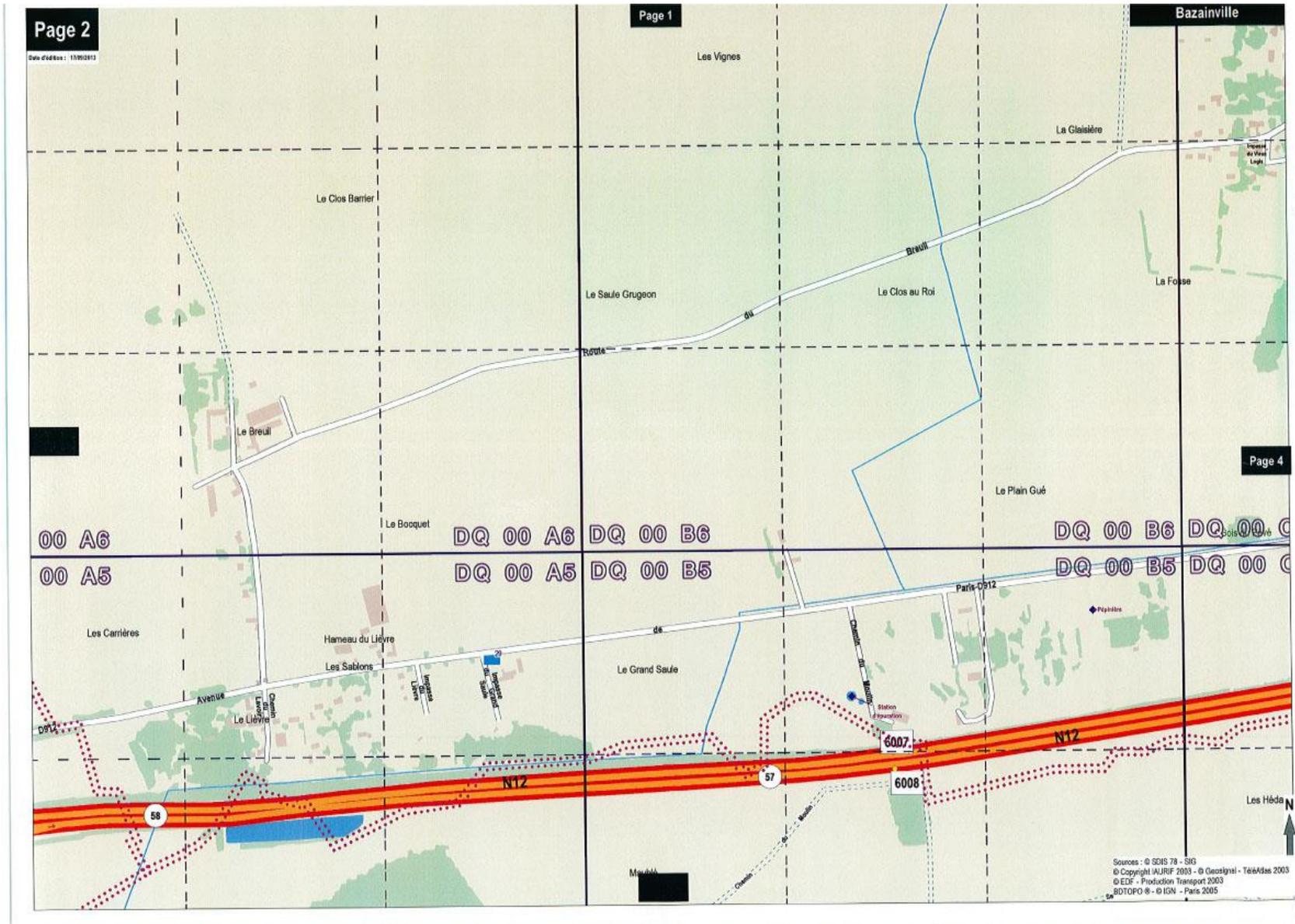
La conformité des ouvrages existants a été apportée lors du Compte Rendu Annuel d'Essais des Points d'Eau.

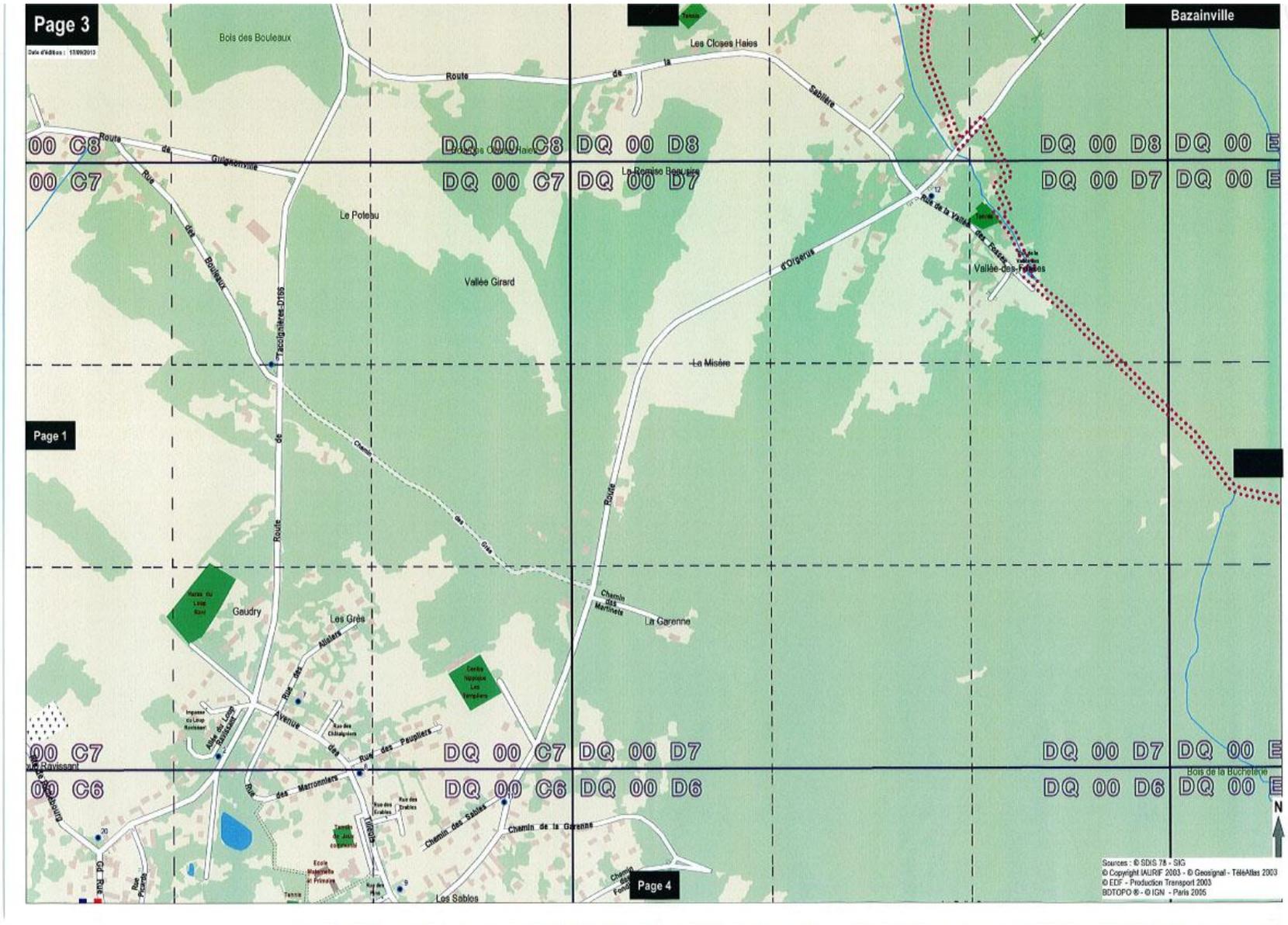
Diagnostic de la défense incendie au centre de la commune

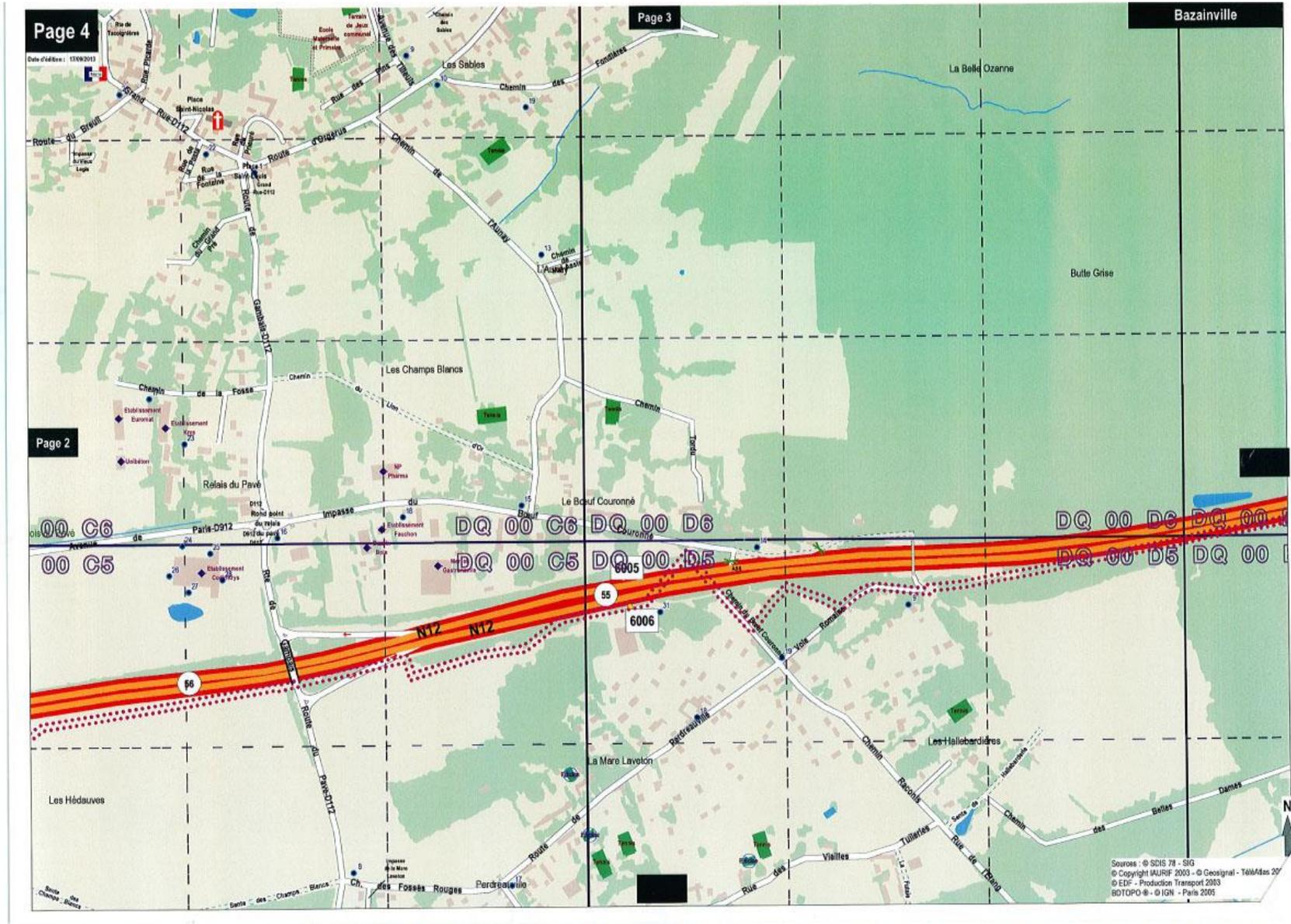
La défense incendie est conforme sur le réseau principal de la commune

PLAN DES POINTS INCENDIES









**BILAN DES MESURES DE LA TOURNEE ANNUELLE DES POINTS D'EAU, DECEMBRE 2015**

	Total points d'eau	Total conformes	Total non conformes	Total indisponibles	Total non vérifiés
Nombre de PI publics	22	21	1	-	-
Nombre de BI publiques	-	-	-	-	-
Nombre de PI privés	6	5	-	1	-
Nombre de BI Privées	-	-	-	-	-
Réserves artificielles publiques	1	1	-	-	-
Réserves naturelles publiques	-	-	-	-	-
Réserves artificielles privées	-	-	-	-	-
Réserves naturelles privées	-	-	-	-	-
<b>Somme des points d'eau</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-</b>

Création d'un déficit sur la commune : **NON**

Taux de conformité en %	Taux de non-conformité en %	Taux d'indisponibilité en %	Taux de vérification en %
93	3	3	100

N° Point d'eau	Situation / Adresse	Nature du point d'eau	Domaine public (P) ou privé (V)	Pression Statique (bars)	Débit obtenu à 1 bar (en m3/h)	Date de vérification	Anomalies / observations
7804800017	11 CHEMIN DE LA FOSSE	PI	P	9,2	105	29/03/2015	VO4
7804800001	PLACE SAINT LOUIS	PI	P	7	80	21/10/2015	(vide)
7804800002	6 ROUTE DE TACOIGNIERES	PI	P	7	80	23/09/2015	(vide)
7804800003	12 ROUTE DE GUIGNONVILLE	PI	P	7	106	21/10/2015	(vide)
7804800004	26 ROUTE DE GUIGNONVILLE	PI	P	7	100	21/10/2015	(vide)
7804800005	40 ROUTE DE GUIGNONVILLE	PI	P	7	100	21/10/2015	VO4 / RA4
7804800006	ROUTE DE TACOIGNIERES	PI	P	6	40	21/10/2015	CO1
7804800007	2 RUE DES ALISIERS	PI	P	5,5	84	21/10/2015	(vide)
7804800008	AVENUE DES TILLEULS	PI	P	6	110	21/10/2015	(vide)
7804800009	AVENUE DES TILLEULS	PI	P	4	90	29/03/2015	(vide)
7804800010	ROUTE D'ORGERUS	PI	P	5	60	21/10/2015	RA4
7804800011	ROUTE D'ORGERUS	PI	P	4,5	103	21/10/2015	CO1
7804800012	ROUTE D'ORGERUS ANGLE	PI	P	5	105	21/10/2015	RA1
7804800013	CHEMIN DE MAL ASSIS	PI	P	7	175	21/10/2015	(vide)
7804800014	IMPASSE DU BOEUF COURONNE	PI	P	8	130	29/03/2015	(vide)
7804800015	IMPASSE DU BOEUF COURONNE	PI	P	10	90	29/03/2015	(vide)
7804800016	IMPASSE DU BOEUF COURONNE	PI	P	10	110	29/03/2015	(vide)
7804800018	31 IMPASSE DU BOEUF COURONNE	PI	P	10	80	21/10/2015	(vide)
7804800019	16 CHEMIN DES FONDRIERES	PI	P	5	82	21/10/2015	(vide)
7804800020	ROUTE DE TACOIGNIERES	PI	P	8	90	29/03/2015	(vide)
7804800021	ROUTE DU BREUIL	PI	P	8	90	29/03/2015	(vide)
7804800022	RUE DE LA POSTE	PI	P	7	100	29/03/2015	(vide)
7804800023	7 CHEMIN DE LA FOSSE	PI	V	(vide)	(vide)	21/10/2015	AC4 accès impossible
7804800024	AVENUE DE PARIS	PI	V	10	190	29/03/2015	(vide)
7804800025	AVENUE DE PARIS	PI	V	11	180	29/03/2015	(vide)
7804800026	AVENUE DE PARIS	PI	V	11	230	29/03/2015	(vide)
7804800027	AVENUE DE PARIS	PI	V	11	220	29/03/2015	(vide)
7804800028	AVENUE DE PARIS	PI	V	11	240	10/11/2015	(vide)
7804800029	AVENUE DE PARIS	ART	P	(vide)	(vide)	29/03/2015	(vide)

Total général

Anomalies			Codification anomalie										
			Porteau incendie	Bouche incendie	Colonne fixe d'aspiration	Point d'aspiration	Citerne	Porteau incendie d'aspiration	Porteau relais	Colonne sèche	Colonne humide		
Accessibilité	introuvable	AC-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Point d'eau encombré (véhicule, matériel...)	AC-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Accès difficile	AC-3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Accès impossible	AC-4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Clôture ou installation gênant la manœuvre	AC-5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Clôture ou installation empêchant la manœuvre	AC-6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Signalisation	Identification (Numérotation absente ou à revoir)	SI-3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Végétation gênante	SI-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Signalisation absente ou à revoir	SI-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	A protéger des véhicules	SI-4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Etat général	Détérioration	EG-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Corrosion	EG-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Emprise au sol	Socle en béton à revoir ou inexistant	EM-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	A rehausser ou rabaisser	EM-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Couvercle	Couvercle cassé ou manquant	CV-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Couvercle bloqué ouvert	CV-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Couvercle bloqué fermé	CV-3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Coffre	Coffre cassé ou manquant	CO-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Ouverture/fermeture coffre impossible	CO-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Aménagement de la plateforme	Absence de plateforme stabilisée	PF-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Plateforme stabilisée < 12 m² pour mpr	PF-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Plateforme stabilisée < 32 m² pour engin	PF-3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Absence de talus côté eau	PF-4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Mise en aspiration	Hauteur d'aspiration > 6m	AS-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Colonne fixe d'aspiration inefficace	AS-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Profondeur d'aspiration < 80 cm	AS-3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
½ raccord	1 Bouchon ½ raccord défectueux ou manquant	RA-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	2 Bouchons ½ raccord défectueux ou manquant	RA-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Joint ½ raccord défectueux ou manquants	RA-3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Chaînette ½ raccord défectueuse ou manquante	RA-4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	1 ½ raccord défectueux ou manquant	RA-5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	tous ½ raccords défectueux ou manquants	RA-6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	½ raccord Keyser défectueux	RA-7	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Organe (Bl) de manœuvre ou Volant (Pl) de manœuvre	Carré de manœuvre défectueux ou à normaliser	VO-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Carré de manœuvre cassé	VO-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Volant de manœuvre cassé ou manquant	VO-3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Débit	Ouverture ou fermeture difficile	VO-4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Ouverture ou fermeture impossible	VO-5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Absence d'eau	DE-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Pression insuffisante	DE-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	30m3/h < Débit à 1 bar < 60 m3/h	DE-3	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Etanchéité de l'appareil	15m3/h < Débit à 1 bar < 30 m3/h	DE-4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Débit à 1 bar < 15 m3/h	DE-5	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Vidange automatique	Fuite du point d'eau	ET-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Vidange automatique de la colonne hors service	VI-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Présence d'eau	Evacuation du coffre bouchée	VI-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Manque d'eau	PE-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Autre anomalie	Cassée ou défectueuse	VA-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Anomalie simple	AU-1	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Anomalie rendant le point d'eau indisponible	AU-2	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

# ASSAINISSEMENT

## Préambule

L'assainissement a pour objectif de protéger la santé des individus et de sauvegarder la qualité du milieu naturel, en particulier celle de l'eau, grâce à une épuration avant rejet.

Les décrets 93-742 et 93-743 du 29 mars 1993 relatifs aux procédures prévues par l'article L.211-1 du Code de l'Environnement (ancienne Loi sur l'eau de janvier 1992) distinguant deux grands modes d'assainissement : l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.

## SITUATION ACTUELLE

Source : Les données chiffrées et illustrations présentes dans ce chapitre sont issues du rapport du Maire sur la qualité du service daté de 2015 rédigé par Intégrale Environnement et de <http://datafrance.info/bazainville-78550/environnement-securite/stations-epuration>.

La commune de Bazainville, jusqu'alors adhérente au SIVOM de Houdan, avait confié sa compétence à ce syndicat d'assainissement collectif. Depuis le 1er janvier 2001, des avenants sont venus compléter la délégation de service public par affermage au fermier jusqu'à la dissolution actée par la Préfecture des Yvelines à compter du 5 juillet 2014.

Le SIVOM de Houdan gère les infrastructures d'assainissement de Bazainville et du Hameau de Perdreaux situés dans la commune de Gambais comprenant :

- Deux réseaux séparatifs distincts :

1-Pour GAMBAILS : 172 branchements, 3.9 km de collecteurs et un poste de relevage.

2-Pour BAZAINVILLE: 490 branchements, 17.2 km de collecteurs et un poste de relevage. Une station d'épuration commune située sur Bazainville, construite en 1994 et d'une capacité nominale de 1.500 équivalents-habitants.

L'évolution structurelle des communes a conduit notamment la commune de GAMBAILS secteur de Perdreaux à se désolidariser de la station de BAZAINVILLE en se rattachant à sa propre station d'épuration, ce qui a permis par ailleurs à la commune de BAZAINVILLE un soulagement organique et d'éviter de nouveaux investissements eu égard à un accroissement de la population, et à un contexte d'eaux usées d'entreprises plus polluantes.

La Commune de Bazainville a maintenant délégué l'exploitation de son service public de l'assainissement collectif à la SAUR via un contrat d'affermage.

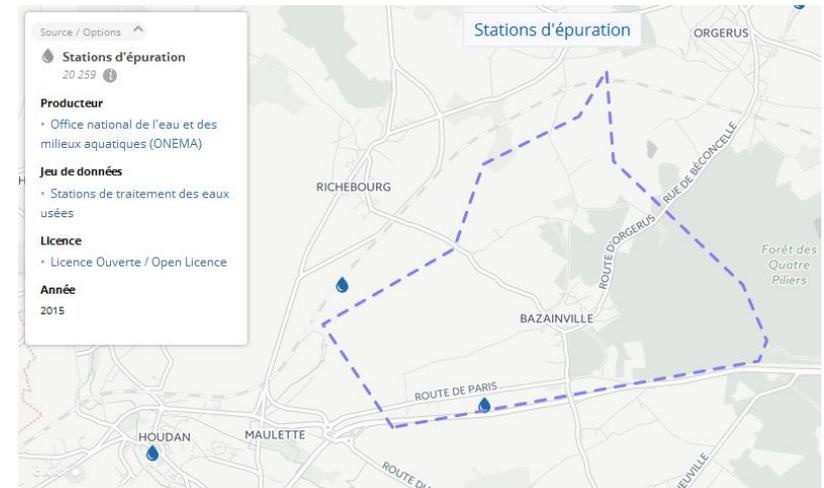
## CARACTÉRISTIQUES DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES :

Quelques caractéristiques fondamentales :

- Plus de 1464 habitants desservis
- 494 abonnés clients
- 74 858 m<sup>3</sup> d'assiette de redevance
- 93 242 m<sup>3</sup> collectés et traités
- 1 station d'épuration d'une capacité de 6 700 Eq/habitants
- 2 postes de relèvement / refoulement
- 1 DO
- 17,1 kms de réseaux EU

### ■ La station d'épuration

La station d'épuration d'une capacité de 6 700 Eq/habitants filière de traitement par boue activée faible charge. La station fonctionne actuellement à 80% de sa capacité, 73 000 m<sup>3</sup> sont collectés et traités.



Les rejets vers le milieu naturel : Ru de Bazainville (Eau douce de surface) sont au nombre de 1 : 1 à la station d'épuration. Le by-pass de la station n'est pas instrumenté ce qui n'est pas une obligation compte tenu de la taille de la station.

### Le traitement :

#### Performance de la filière eau :

- 6 bilans ont été effectués en 2014. Les 6 bilans sont conformes.»
- Pour l'année 2014 : Le volume d'eau traité a été lors de certains épisodes pluvieux supérieur à 300m<sup>3</sup>/j (capacité nominale de la station d'épuration).
- Le fonctionnement du dispositif d'assainissement est satisfaisant malgré les fréquents dépassements de charges polluantes et notamment organiques (DCO et DBO5). Aucun dépassement n'a été observé en 2014, ni en concentration ni en rendement. La pollution blanchâtre du 06/08/2014 n'a pas eu d'impact sur le fonctionnement de l'installation
- A noter que le système d'aération, qui permet notamment le traitement de la pollution azotée, étant piloté uniquement sur table de temps, n'est pas adapté lors de forte variation de charge.
- La surcharge de pollution carbonée et azotée reçue par la station engendre une production de boues liées aux effluents non-domestiques traités.
- Le système de traitement est conforme vis-à-vis de l'arrêté préfectoral de la station.

#### Performance de la filière boues :

- 26,7 T de MS en 2014 ont été évacuées à 100% en épandage.
- 14 T de graisse évacuées en centre de traitement spécialisé.
- 924 kg de refus de dégrillage.

Conclusion sur le traitement : Le comportement de la station d'épuration est bon. Cependant des pollutions ponctuelles engendrent des dépassements et les épisodes pluvieux importants des by-pass en tête de station.

Volumes collectés et traités : Les volumes facturés sont en hausse en 2014 par rapport à 2013 (+2,43%) à 74 868 m<sup>3</sup>.

#### ■ L'assainissement collectif

17,1 kms de réseaux d'eaux usées.

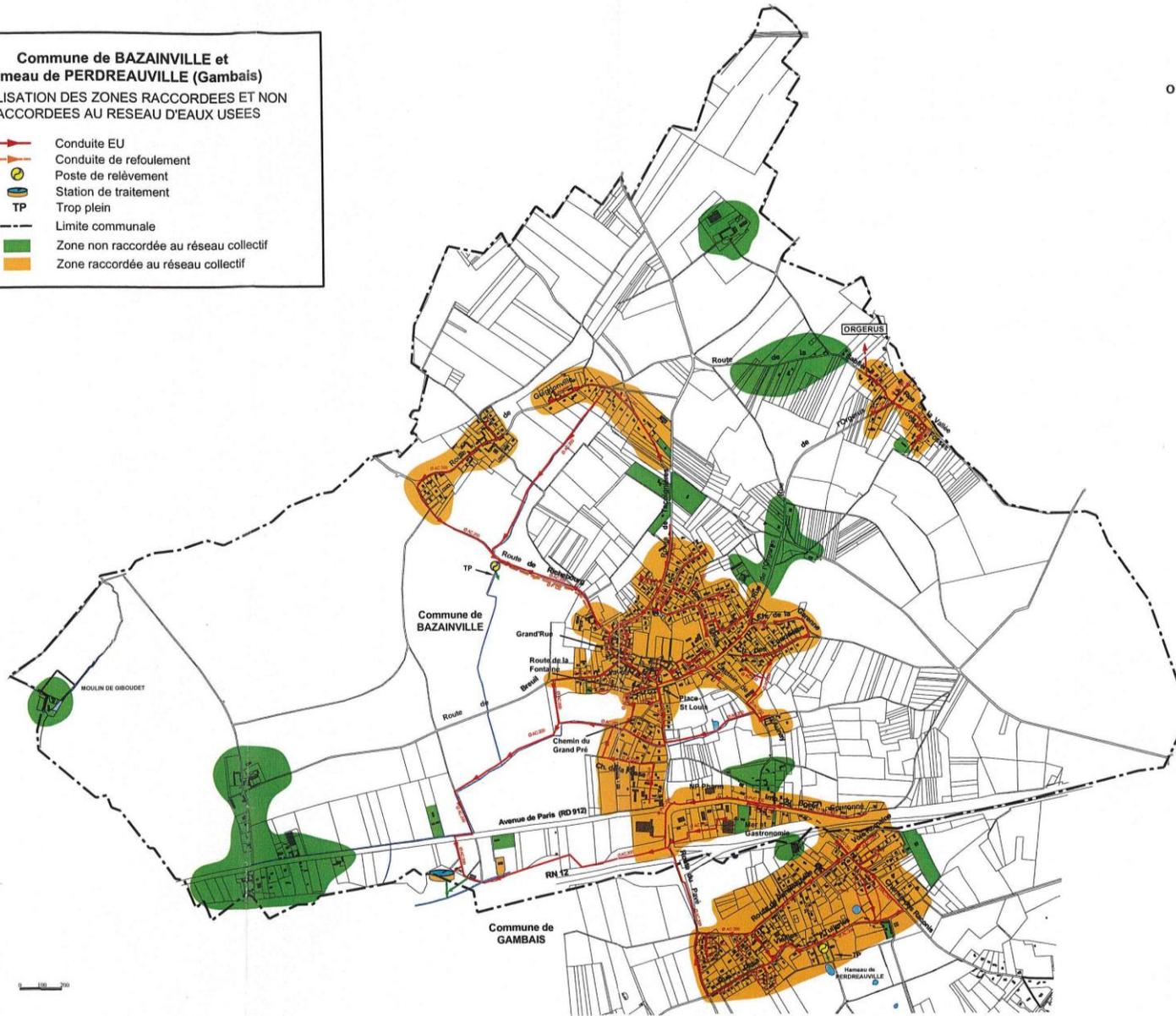
#### ■ L'assainissement autonome

Les zones qui ne sont pas raccordées au réseau collectif sont :

- Le Hameau du Lièvre
- Le Moulin de Giboudet
- Le Franc Moreau
- Le numéro 25 de l'Impasse du Boeuf Couronné.

la carte ci-après localise les zones raccordées et non-raccordées au réseau d'eaux usées

## ZONES RACCORDEES ET NON-RACCORDEES AU RÉSEAU D'EAUX USEES



### LA GESTION PATRIMONIALE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT :

Dans le cadre de la loi de Grenelle 2 la gestion patrimoniale des installations d'eau et d'assainissement constitue un enjeu majeur. Il s'inscrit dans le plan national d'adaptation au changement climatique de 2011 qui prévoit 20% d'économie d'eau sur les prélèvements d'ici 2020.

Objectifs de la loi de Grenelle 2 et du décret d'application de l'article 161 publié le 27 janvier 2013 sont les suivants :

- Inciter les collectivités à mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux d'eau
- Engager des actions afin de limiter le taux de perte à 15% sur les réseaux urbains

Le décret du 27 janvier 2013 (« limitation des pertes en eau sur les réseaux ») précise que sous peine d'un doublement de la redevance de prélèvement, à l'échéance du 31 décembre 2014, les collectivités doivent :

- Etablir un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement
- Définir et mettre en œuvre un plan d'action destiné à la réduction des pertes d'eau pour les réseaux dont le taux de perte est supérieur au seuil défini par le décret d'application.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux devient un enjeu majeur pour les collectivités et constituera dès la fin de l'année 2014 un élément d'appréciation des financeurs.

La Commune de Bazainville doit mettre en œuvre une gestion patrimoniale des réseaux pour s'assurer la pérennité de ses financements et éviter une éventuelle hausse des taxes redevables à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN).

L'indice actuel de la commune est inférieur à 80/120 selon la nouvelle réglementation, ce qui n'est pas bon Il doit être complété par la mise à jour d'un SIG (Système d'Information Géographique) reprenant les données d'exploitation courantes (campagne de recherches de curages, localisation des incidents d'exploitation etc...) et l'établissement d'un programme de renouvellement pluri annuel. Ces éléments constitueront la démarche globale de gestion patrimoniale du réseau.

Le taux de renouvellement ou réhabilitation actuel du réseau assainissement sur la commune de 1 % ce qui signifie que le réseau vieillit et se dégrade. Pour rappel la durée de vie estimée d'un réseau type dans nos secteurs est de 70 ans.

L'effort à produire pour atteindre le renouvellement théorique, lui-même lié à la durée de vie du réseau est important pour arriver aux 1,6% théoriques (à confirmer par une étude propre au réseau du Syndicat).

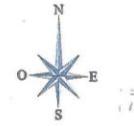
La commune doit mettre en œuvre une gestion patrimoniale de ses réseaux conformément à la réglementation.

ZONAGE DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

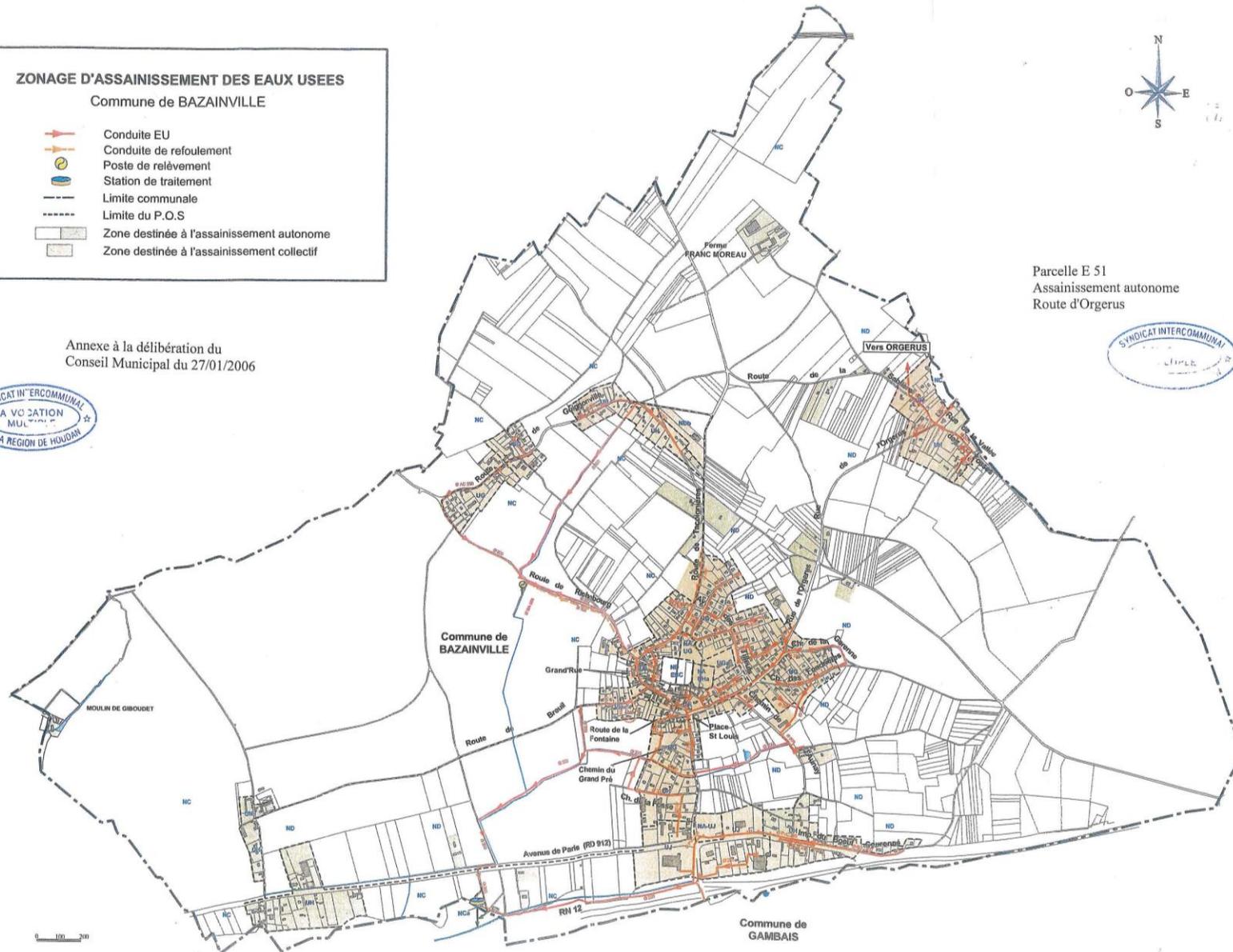
**ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES**  
Commune de BAZAINVILLE

-  Conduite EU
-  Conduite de refoulement
-  Poste de relèvement
-  Station de traitement
-  Limite communale
-  Limite du P.O.S
-  Zone destinée à l'assainissement autonome
-  Zone destinée à l'assainissement collectif

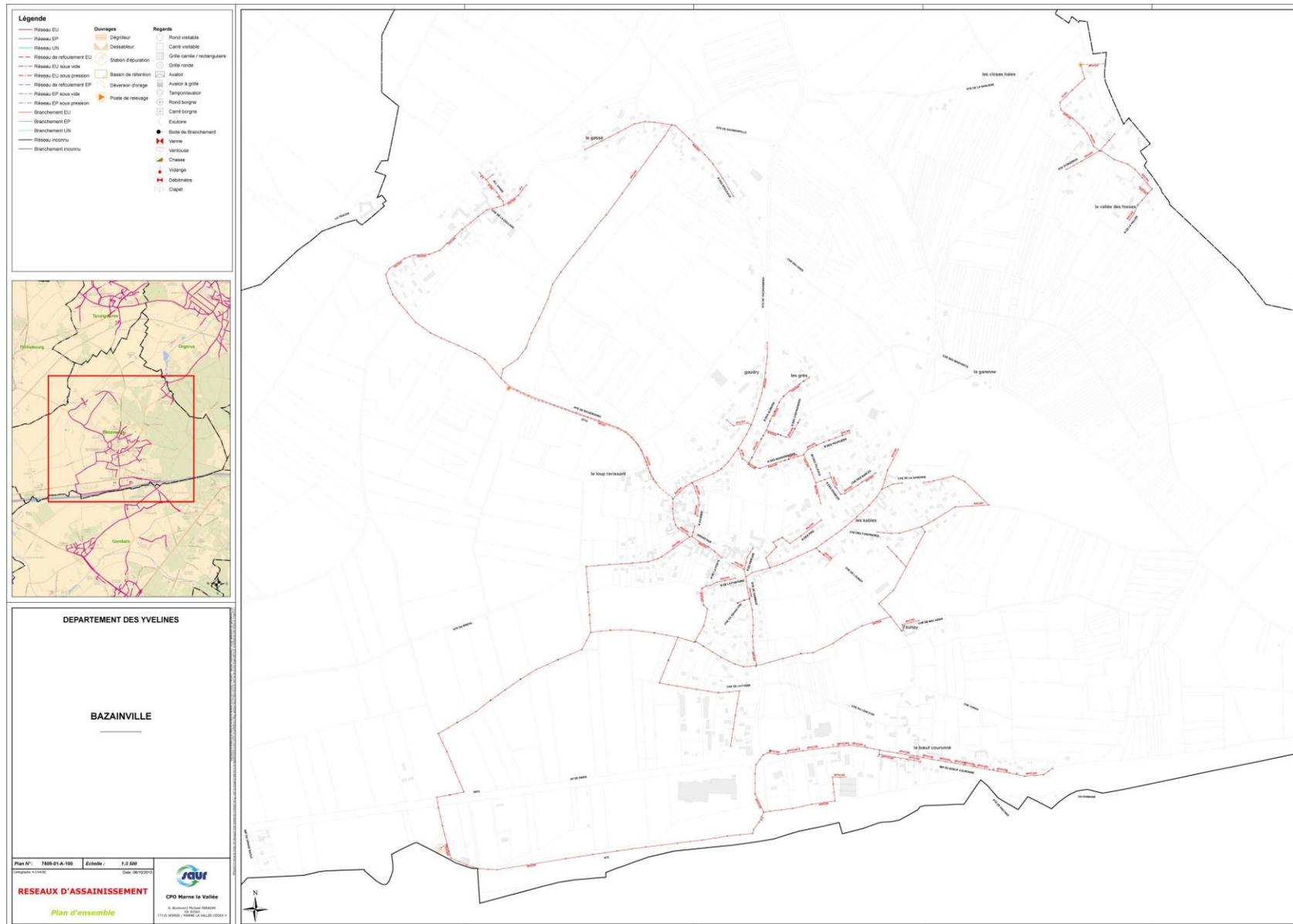
Annexe à la délibération du  
Conseil Municipal du 27/01/2006



Parcelle E 51  
Assainissement autonome  
Route d'Orgerus



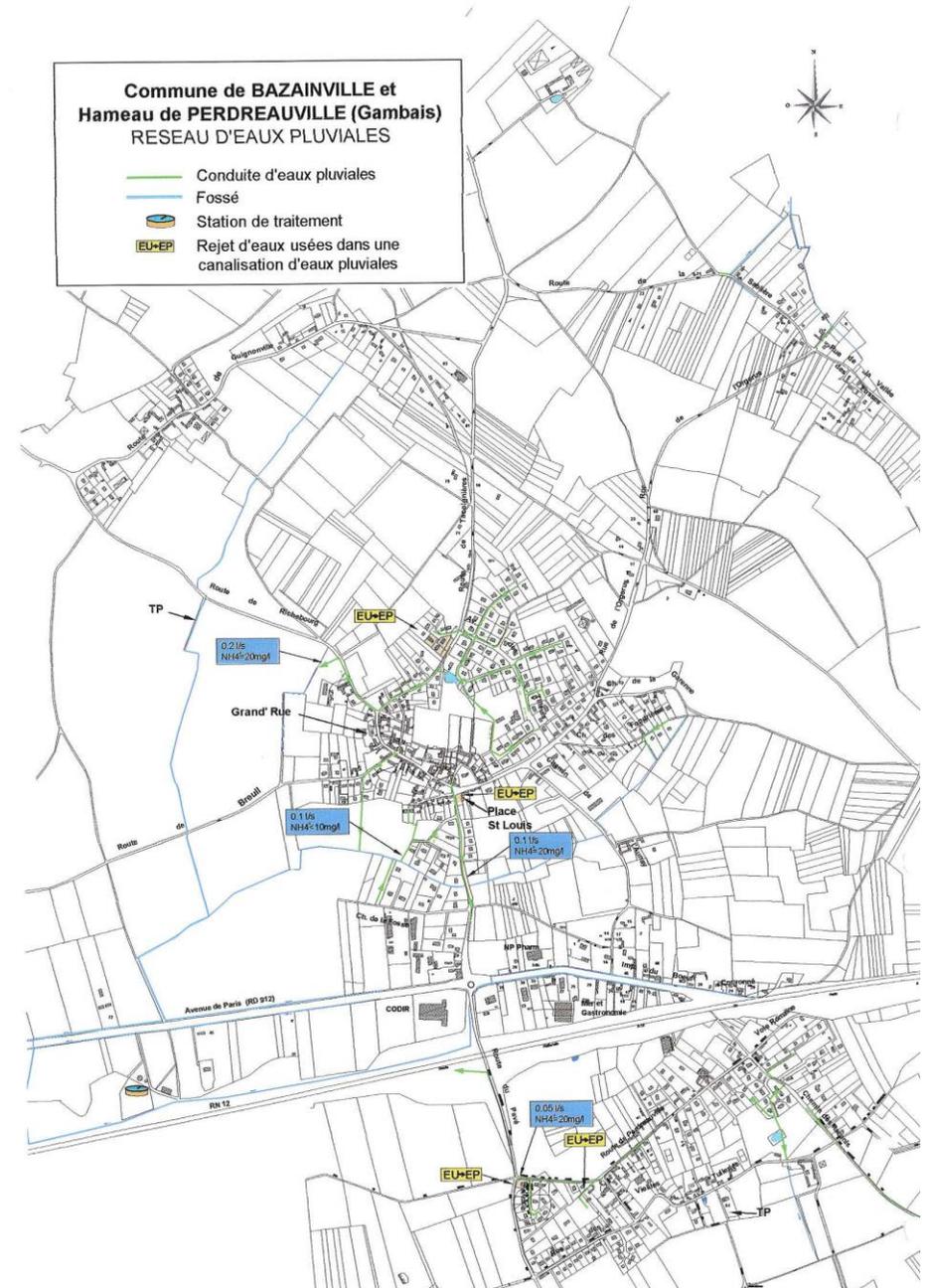
## PLAN DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT



## EAUX PLUVIALES

La récupération des eaux de pluies est répartie sur la commune sous forme de fossés et de conduites.

A noter que des rejets d'eaux usées atteignent le réseau d'eaux pluviales en quatre points localisés sur la commune et auxquels il convient de remédier.



## SITUATION PROJETÉE

### RACCORDEMENT DES ZONES AU :

---

Aucune zone à urbaniser n'est prévue au PLU.

## SITUATION ACTUELLE

Source : L'ensemble des données chiffrées et illustrations présents dans ce document sont issues de <http://www.sieed.fr>

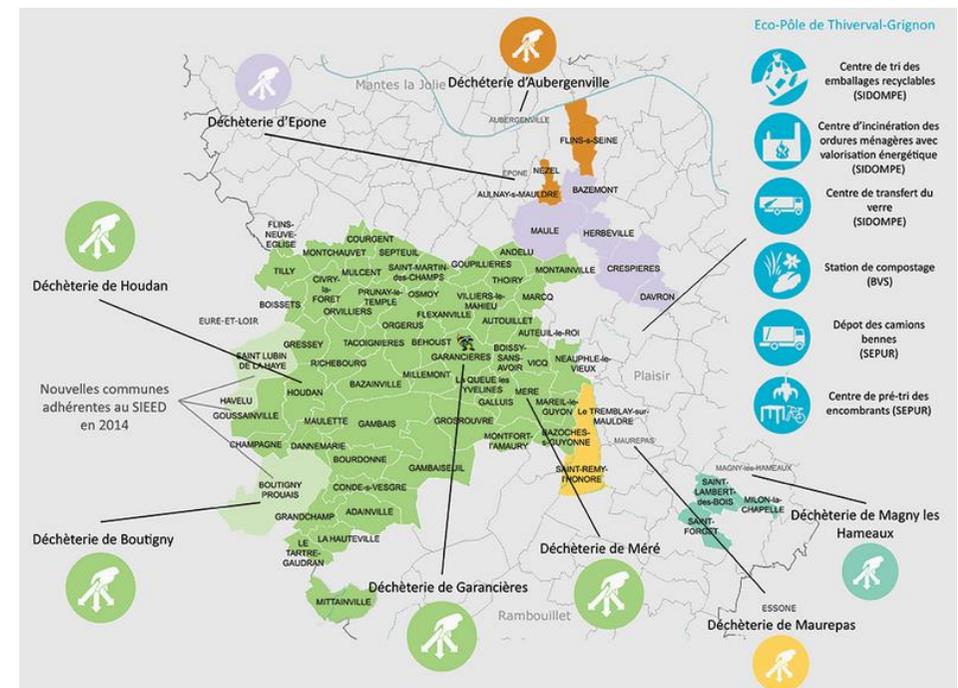
### LA COLLECTE

La collecte des déchets à Bazainville est organisée par le Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED).

Le SIEED gère la collecte des déchets ménagers et recyclables et leur traitement sur un territoire composé de 68 communes rurales des Yvelines et de l'Eure et Loir, le SIEED gère chaque jour 110 000 kg de déchets, 4 déchèteries et 65 000 bacs pour 67 700 habitants sur 530 km<sup>2</sup>. Le SIEED adhère au SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et Production d'Énergie) qui gère l'usine d'incinération de Thiverval-Grignon et le centre de tri.

# ORDURES MÉNAGÈRES

**CARTE DU TERRITOIRE DU SIEED**



**JOURS DE PASSAGE DES COLLECTES A BAZAINVILLE**

### ORDURES & EMBALLAGES MÉNAGÈRS

Centre Village	Mercredi	Mercredi
la Vallée des Fosses	Mercredi	Mercredi
Le Lièvre - Guignonville	Mercredi	Mercredi
Fin de la rue de la Vallée (après le N° 8)	Vendredi	Mercredi
Moulin de Giboudet	Vendredi	Mercredi

■ Collecte des ordures ménagères :

Elle a lieu 1 fois par semaines en porte à porte et les déchets recyclables une fois par semaine.

■ Collecte sélective :

Elle a lieu 1 fois par semaine.

La collecte sélective c'est 65 % de papiers, 18 % de cartons, 5 % de plastiques, 2 % d'acier et 0,5 % d'aluminium.

■ Point d'apport volontaire :

Situés dans l'impasse du Boeuf Couronné ou/et sur le parking de la salle polyvalente, route de Tacoignières., des conteneurs à verres, à vêtements, à journaux et magazines sont à la disposition des habitants.



■ Collecte des déchets verts :

En porte à porte une fois par semaine durant 37 semaines.

■ Collecte des objets encombrants :

Deux fois par an.

■ Déchèteries

Les Bazainvillois ont la possibilité d'avoir accès à quatre déchetteries ; dont celle de Houdan et celle de Garancières.



## PERFORMANCE DU TRI SELLECTIF A L'ECHELLE DU SIEED

Chaque habitant du SIEED produit environ 265 kg d'ordures ménagères par an.

### Les Ordures ménagères collectées

Les Ordures ménagères sont collectées pour la majeure partie du territoire en porte à porte, une ou 2 fois par semaine selon les communes. Le SIEED a investi depuis 2013 dans des colonnes enterrées pour les déchets des Ordures ménagères et emballages/papiers sur les communes de Maule, Maulette, Houdan, Condé sur Vesgre, Orvilliers. La collecte est alors en point d'apport volontaire à certains endroits de la commune. La mise en service a été effectuée en janvier 2014.



Evolution du tonnage en collecte d'ordures ménagères depuis 2008 (bacs + colonnes) :

OM	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	1 625,36	1 401,36	1 308,68	1 342,76	1 390,34	1 468,26	1 461,64	1 372,96
Février	1 379,60	1 182,16	1 172,86	1 201,02	1 223,06	1 172,34	1 139,10	1 108,98
Mars	1 325,98	1 349,12	1 420,64	1 548,40	1 384,94	1 224,58	1 196,40	1 270,40
Avril	1 474,52	1 422,02	1 421,88	1 354,80	1 184,96	1 309,98	1 330,22	1 346,84
Mai	1 611,42	1 372,68	1 249,54	1 343,32	1 506,36	1 445,74	1 344,40	1 295,04
Juin	1 390,52	1 396,62	1 505,40	1 526,46	1 362,22	1 285,40	1 280,80	1 315,41
Juillet	1 540,80	1 474,48	1 432,56	1 344,92	1 328,52	1 386,14	1 449,08	1 444,46
Août	1 237,92	1 078,02	1 269,52	1 364,50	1 255,76	1 208,04	1 132,66	1 036,95
Septembre	1 470,84	1 474,93	1 528,76	1 541,92	1 220,12	1 251,34	1 343,82	1 454,28
Octobre	1 562,90	1 451,54	1 394,48	1 280,26	1 439,86	1 488,72	1 414,98	1 370,28
Novembre	1 356,64	1 309,80	1 378,26	1 433,82	1 346,86	1 246,76	1 199,22	1 242,24
Décembre	1 520,26	1 555,26	1 432,46	1 458,08	1 328,66	1 271,00	1 351,04	1 484,12
Total tonnes	17 496,76	16 467,99	16 515,04	16 740,26	15 971,66	15 758,30	15 643,36	15 741,96

OM	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population	63 162	62 311	62 744	63 407	63 979	64 587	67 757	67 854
Kg/habitant	277,01	264,29	263,21	264,01	249,64	243,99	230,87	232,00

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la commune de Villiers saint Frédéric a quitté le SIEED. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la commune de Davron a adhéré au SIEED et au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les communes de Boutigny-Prouais, Havelu et St Lubin de la Haye sont adhérentes du SIEED.

### Les emballages et papiers collectés

La collecte des emballages et journaux a lieu en même temps que les ordures ménagères, une fois par semaine pour toutes les communes, dans des bacs à couvercle jaune. Elle a lieu soit en porte à porte, soit en colonnes enterrées qui ont été achetées en même temps que les colonnes pour les déchets des ordures ménagères. La mise en service des colonnes a eu lieu également le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les colonnes sont implantées aux mêmes endroits que les colonnes pour les Ordures ménagères.



Tableau évolution des tonnages en emballages et journaux collectés en porte à porte ou en colonnes :

Synthèse emballage+journaux	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	276,62	238,34	178,36	200,48	207,20	220,74	325,06	299,04
Février	194,78	191,32	183,32	174,90	188,34	174,72	250,84	237,78
Mars	213,68	210,40	206,60	227,08	221,86	195,82	265,30	264,30
Avril	234,24	237,54	210,42	204,82	196,88	211,56	300,32	305,90
Mai	229,22	204,60	185,54	200,82	231,50	210,98	309,12	296,32
Juin	227,86	214,66	205,84	227,66	214,86	190,68	279,28	309,48
Juillet	256,60	244,32	204,34	195,14	196,02	196,18	309,44	333,04
Août	176,98	161,82	159,92	181,84	195,26	173,04	248,44	218,00
Septembre	236,80	239,72	232,20	235,14	203,32	189,06	292,80	302,70
Octobre	256,32	247,98	200,62	200,40	223,90	299,02	337,00	282,72
Novembre	213,06	208,61	200,76	211,32	210,42	265,62	291,64	261,88
Décembre	248,48	218,50	205,78	229,92	193,80	278,68	311,42	324,00
TOTAL tonnage	2 764,84	2 617,81	2 373,70	2 489,52	2 483,36	2 606,10	3 520,66	3 435,16

Population totale INSEE	63 162	62 311	62 744	63 407	63 979	64 587	67 757	67 854
Kg d'emballages produits en un an par un habitant	43,77	42,01	37,83	39,26	38,82	47,74	51,96	50,63

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la commune de Villiers saint Frédéric a quitté le SIEED. Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la commune de Davron a adhéré au SIEED et au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les communes de Boutigny-Prouais, Havelu et St Lubin de la Haye sont adhérentes du SIEED.

Ci-dessus les chiffres de tonnages des emballages et des journaux, totalisés mois par mois sur 6 années. Le bas du tableau présente l'évolution de la population totale concernée, et le nombre de kilos produits en un an par habitant.

### Les Déchets verts collectés :

Les déchets verts ont été collectés tous les lundis en porte à porte du 30 mars au 7 décembre 2015 dans des sacs biodégradables.



Evolution des tonnages collectés en porte à porte :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mars	242,26					442,64	211,26
Avril	1 126,12	1 060,84	1 323,84	1 040,18	1 082,68	987,52	1 015,92
Mai	1 231,70	866,06	1 069,90	1 424,42	1 129,90	1 197,64	1 276,00
Juin	1 224,22	1 125,80	758,54	1 268,74	1 176,46	1 504,54	1 183,14
Juillet	769,16	761,66	585,32	1 462,60	1 287,04	1 094,08	566,06
Août	763,66	959,48	1 109,14	988,32	782,26	1 165,34	910,04
Septembre	620,10	730,76	1 045,54	789,22	1 068,92	1 420,74	976,32
Octobre	649,26	809,82	1 080,08	995,72	1 011,90	1 006,52	965,56
Novembre	1 204,06	1 354,78	1 097,62	994,14	960,16	974,70	1 472,98
Décembre	267,92	99,24	331,88	381,02	616,48	455,54	179,60
<b>TOTAL</b>	<b>8 098,46</b>	<b>7 768,44</b>	<b>8 401,86</b>	<b>9 344,36</b>	<b>9 115,80</b>	<b>10 249,26</b>	<b>8 756,88</b>

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
population INSEE	62 311	62 744	63 407	63 979	64 587	67 757	67 854
<b>Kg DV /an / ha</b>	<b>129,97</b>	<b>123,81</b>	<b>132,51</b>	<b>146,05</b>	<b>141,14</b>	<b>151,26</b>	<b>129,05</b>

### Les encombrants collectés en porte à porte :

Les encombrants sont collectés deux fois par an, selon un planning transmis aux communes chaque année.



Tonnage des déchets encombrants collectés en porte à porte :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1er trim	391,78	251,76	148,32	159,50	141,84	205,52	138,51
2ème trim	598,68	492,00	527,32	499,18	450,42	474,80	488,38
3ème trim	426,00	230,92	154,24	131,52	153,06	195,00	176,98
4ème trim	446,22	494,44	458,14	462,66	484,82	333,72	459,04
<b>TOTAL</b>	<b>1 862,68</b>	<b>1 469,12</b>	<b>1 288,02</b>	<b>1 252,86</b>	<b>1 230,14</b>	<b>1 209,04</b>	<b>1 262,91</b>

En kg par habitant

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Population INSEE	62 311	62 744	63 407	63 979	64 587	67 757	67 854
<b>Kg d'encombrants produits en un an par un habitant</b>	<b>29,89</b>	<b>23,41</b>	<b>20,31</b>	<b>19,58</b>	<b>19,05</b>	<b>17,84</b>	<b>18,61</b>

### Le verre collecté en point d'apport volontaire

Des colonnes enterrées sont installées dans la majorité des communes depuis 2012, sauf à Béhoust, Flins Neuve Eglise, Auteuil le Roi et Prunay le Temple qui ont gardé des colonnes aériennes pour la collecte du verre et Bazoches, Mareil sur Mauldre, le Tartre Gaudran, Millemont, Boissets, Osmoy, St Martin de Champs et Vicq qui n'ont pas souhaité en disposer. Plusieurs colonnes sont installées sur les aires de stationnement des supermarchés.



Au total, 121 colonnes enterrées ont été installées et financées par le SIEED de 2012 à 2015. Un marché public avait été lancé pour 3 ans 2012/2015 et attribué à la société PlasticOmnium située à Gennevilliers (92) pour la fourniture et pose et à la société Exeau TP située à Bouzy la Forêt (45) pour les VRD (Voirie, Réseau, Divers)

Tonnages collectés en verre :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Janvier	166,20	176,64	201,82	188,58	185,52	206,32	185,02
Février	147,92	145,52	146,36	139,18	146,24	164,90	142,72
Mars	192,72	185,62	176,04	157,40	144,18	157,94	183,16
Avril	156,90	166,10	156,38	161,28	173,14	178,22	175,76
Mai	162,00	162,72	182,58	184,08	172,56	166,48	194,02
Juin	196,08	192,06	182,28	164,74	158,24	191,24	199,68
Juillet	179,62	184,70	163,66	180,90	206,48	218,54	217,92
Août	177,16	173,94	164,92	167,54	157,00	152,76	172,48
Septe.	171,50	164,96	159,58	148,20	154,52	169,98	172,72
Octobre	143,28	143,86	156,16	164,28	156,18	167,98	168,14
Novembre	162,80	166,16	168,64	150,28	144,96	146,66	167,78
Décembre	160,50	149,36	160,64	156,98	163,98	207,16	217,52
<b>TOTAL</b>	<b>2 016,68</b>	<b>2 011,64</b>	<b>2 019,06</b>	<b>1 963,44</b>	<b>1 963,00</b>	<b>2 128,18</b>	<b>2 196,92</b>

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de communes	65	65	65	65	66	69	68
Population INSEE	62311	62744	63 407	63 979	64 587	67 757	67 854
<b>Kg verre / an / habitant</b>	<b>32,36</b>	<b>32,06</b>	<b>31,84</b>	<b>30,69</b>	<b>30,39</b>	<b>31,41</b>	<b>32,38</b>

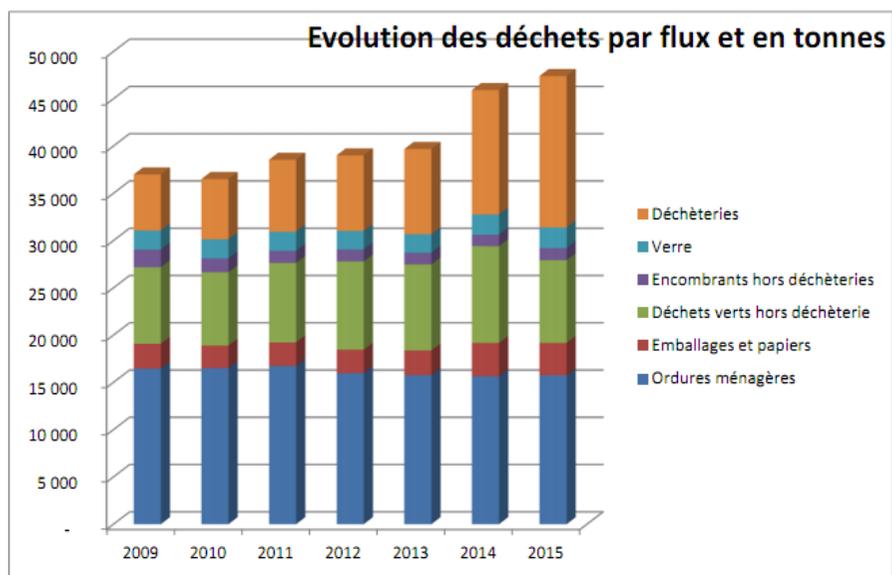
### BILAN DES TONNAGES COLLECTES

en tonnes	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ordures ménagères	16 515	16 740	15 972	15 758	15 643	15 742
Emballages et papiers	2 374	2 490	2 483	2 606	3 521	3 435
Déchets verts hors déchèterie	7 768	8 402	9 344	9 116	10 249	8 757
Encombrants hors déchèteries	1 469	1 288	1 253	1 230	1 209	1 263
Verre	2 012	2 019	1 963	1 963	2 128	2 197
Déchèteries	6 369	7 612	8 003	9 011	13 170	16 017
<b>Total</b>	<b>36 507</b>	<b>38 551</b>	<b>39 019</b>	<b>39 684</b>	<b>45 920</b>	<b>47 411</b>

Soit une augmentation de 23% entre 2010 et 2015

En kg par habitant :

Nombre de communes	65	65	65	66	69	68
Nombre d'habitants	62 744	63 407	63 979	64 587	67 757	67 854
Kg/ habitant hors déchèterie	480,33	487,94	484,78	474,91	483,35	462,67
Nombre d'habitants déchèterie	43 721	44 301	44 857	45 222	49 610	52 278
Kg/habitant déchèterie	145,67	171,82	178,41	199,26	265,47	306,39
<b>Total KG Par habitant / an</b>	<b>626,00</b>	<b>659,76</b>	<b>663,19</b>	<b>674,17</b>	<b>748,82</b>	<b>769,06</b>
Evolution entre 2010 et 2015						<b>22,85%</b>



### LE TRAITEMENT

Le SIEED adhère au SIDOMPE (Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et Production d'Énergie) qui gère l'usine d'incinération de Thiverval-Grignon et le centre de tri.

Le SIDOMPE est propriétaire du Centre de Valorisation des Déchets Ménagers (CVD) de Thiverval-Grignon, qui a pour mission de faire réaliser dans les meilleures conditions techniques-écologiques et économiques l'incinération des déchets ménagers et assimilés, tout en produisant de l'énergie et du Centre de Tri qui est chargé du traitement des emballages ménagers recyclables.

Le SIDOMPE a confié à la Société CNIM l'exploitation du Centre de Valorisation des déchets et du Centre de Tri par des dispositions contractuelles l'engageant à respecter des objectifs de qualité et à maintenir constamment les installations en bon état de marche. Comme le SIEED, le SIDOMPE élabore son rapport d'activité annuel, voté par les délégués du comité syndical et transmis au SIEED.

### SITUATION PROJETÉE

Aujourd'hui aucune évolution notable n'est prévue, quelques modifications peuvent survenir en terme de fréquence de collecte ou de services (collecte de déchets verts...).